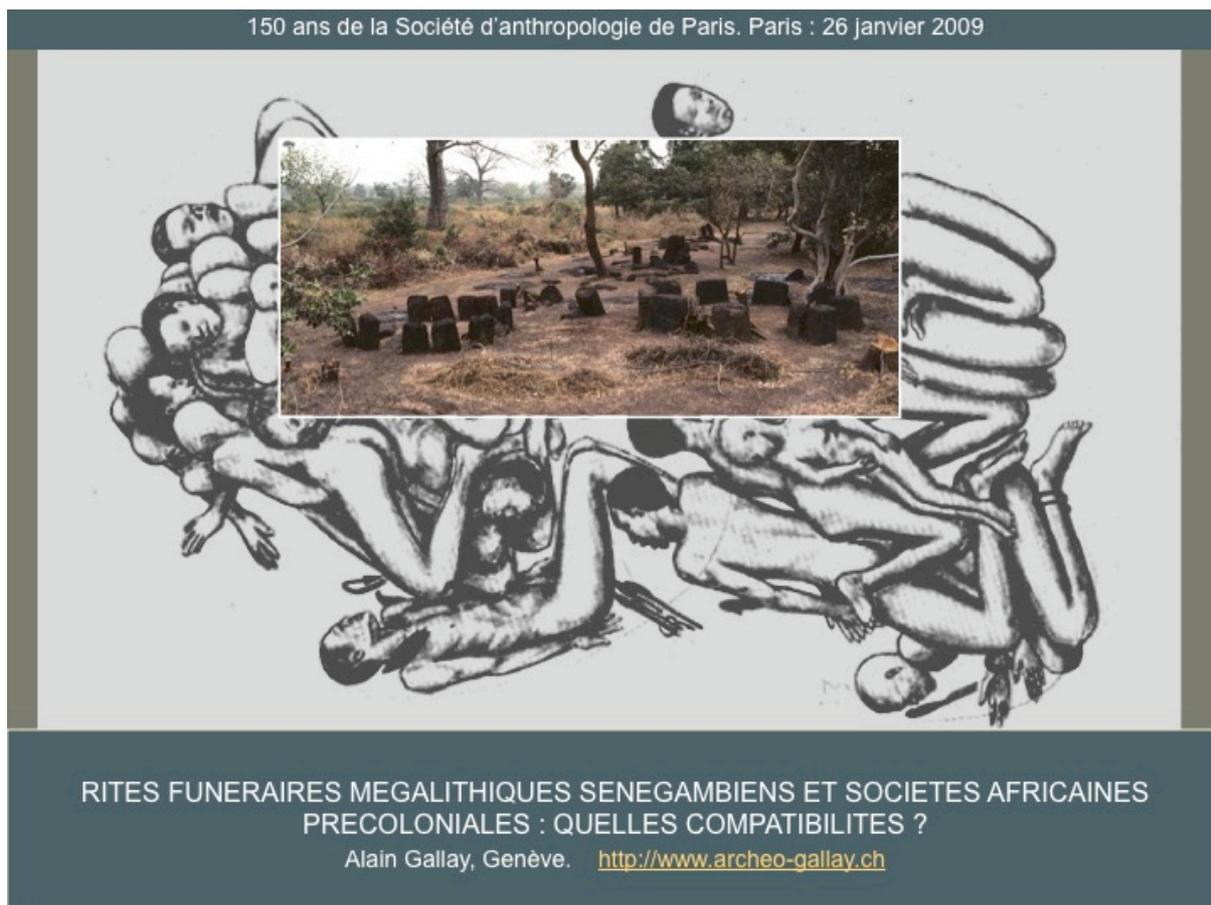


Rites funéraires mégalithiques sénégalais et sociétés africaines précoloniales : quelles comptabilités ?

Alain Gallay

Documents souches (textes préliminaires et diapositives) de la communication présentée au congrès des 150 ans de la Société d'anthropologie de Paris. Paris, 26 janvier 2009.



L'anthropologie funéraire française a été à l'origine de percées méthodologiques spectaculaires à travers le développement de la taphonomie.

Les ossements humains étaient les vestiges le plus souvent ignorés des fouilles les plus anciennes. La fouille et la publication de l'hypogée S.O.M. des Mournouards (Le Mesnil-sur-Oger, Marne), réalisée par André Leroi-Gourhan et son équipe en 1960 et 1962 va constituer une véritable révolution au sein du paradigme descriptif (Leroi-Gourhan *et al.* 1962). Les ossements humains des sépultures vont se situer désormais au centre des préoccupations des préhistoriens. Un nouveau thème de recherche naît en archéologie, la taphonomie et l'analyse des pratiques funéraires.

On peut sans doute citer quelques précurseurs. En 1955-56, S. Piggott fouille le West Kenneth Long Barrow et publie un plan de la chambre funéraire où l'on peut voir la disposition des corps (Piggott 1962). En 1958, les allemands E. Feustel et H. Ulrich (1965), interviennent sur la sépulture de Nordhausen et en 1959 sur celle de Niederbösa (Thuringe,

Allemagne), mais leur étude est surtout orientée vers la paléodémographie et le recherche de liens génétiques et ne tire pas tout le parti possible des données taphonomiques.

En 1962, Olivier Bocksberger commence les fouilles du Petit-Chasseur à Sion en Valais (Suisse). Bien qu'isolé scientifiquement, il entreprend une fouille dans laquelle les préoccupations d'ordre taphonomique dominent. Nous reprenons le flambeau en 1971. La confrontation de la première publication consacrée à ce site (Bocksberger 1976) et de celle que, dans la foulée des travaux de Leroi-Gourhan, nous avons consacrée au dolmen MXI (Gallay, Chaix 1984) montre le chemin parcouru à l'occasion de ces travaux.

Quatre ans plus tard, en 1966, Claude Masset et les frères Claude et Daniel Mordant fouillent à Marolles-sur-Seine (Seine-et-Marne) une sépulture d'un genre inédit : une tombe en bois (Masset et al. 1967). A partir de 1968, une nouvelle fouille va encore bouleverser les idées sur les sépultures collectives. Jean Leclerc et Claude Masset fouillent à la Chaussée Tirancourt (Somme). En 1973 Henri Duday commence des fouilles à l'aven de la Boucle à Corconne (Aude).

Ce programme est dominé par les noms de Henri Duday, à qui l'on doit une vision particulièrement acérée des processus taphonomiques (Duday 2007), de Claude Masset qui a renouvelé les méthodes de la paléodémographie et de Jean Leclerc. A mi-parcours, le colloque de Montpellier de 1982 permet de saisir les conditions de développement de ce programme (Duday, Masset ed. 1987). La thèse de Philippe Chambon (2003) en donne la vue actuelle la plus complète pour les sépultures néolithiques collectives françaises et permet également d'évaluer les limites de ce type d'approche.

De façon quelque peu indépendante, mais dans un domaine qui nous intéresse directement ici, l'anthropologue Guy Thilmans de l'IFAN de Dakar mène entre 1975 et 1977 dans les mégalithes sénégalais une série de fouilles exemplaires sur le plan de l'analyse taphonomique. On lui doit l'essentiel de nos connaissances sur les rites funéraires associés aux cercles, aux cercles-pierriers et aux tumulus pierriers (Thilmans, Descamps 1974 et 1975, Thilmans, Descamps, Khayat 1980). Ces fouilles de qualité, qui ont permis de se faire une excellente idée de la structure interne des cercles et des monuments de type « tombelles », ont porté sur quatre sites, un site occidental, Sine Ngayène (fouilles 1975-76), deux sites centraux, Tiékène Boussoura (fouilles 1973 à 1975) et Kodiam (fouilles 1979) et un site oriental, Saré Diouldé (fouilles 1977). Ces données seront complétées par nos fouilles sur le site de Mbolob Tobé à Santhiou Kohel (Gallay et al. 1982), puis, récemment, par les nouvelles fouilles conduites par Augustin Holl et Hamadi Bocum sur le site de Sine Ngayène. (Holl, Bocum 2006, Holl, Bocum, Dueppen sans date).

La vision taphonomique a contribué à enrichir considérablement notre perception des pratiques funéraires en limitant désormais le massacre inadmissible d'une documentation archéologique qui n'est pas infinie. Elle a abouti néanmoins à une impasse documentaire en produisant une documentation surabondante pour laquelle les conditions pratiques d'une analyse en laboratoire sont très rarement réunies. Dans cette optique, il est intéressant de revenir aux publications signalées par Philippe Chambon en les regroupant par tranches de cinq ans. Pour la France, nous disposons successivement (sur 6000 sépultures mentionnées) d'une étude pour 1961-65, deux pour 1966-70, dix pour 1971-85, deux pour 1986-90, quatre pour 1991-05, une pour 1996-00 et aucune pour 2001-05. On peut donc s'interroger sur les conditions pratiques de réalisation de ce programme. Comment expliquer dans ce cadre ce pic de publications centré sur la période 1971-85, puis ce qui semble être une régression inexorable ? Effet de mode, prise de conscience des limites du programme, rendement insuffisant de ces études au plan politico-scientifique en terme de carrières académiques, impact d'une régression des moyens affectés à la recherche ?

Pour nous le point essentiel se situe également ailleurs, au niveau des limites d'une archéologie descriptive pratiquement coupée des références de l'anthropologie sociale et culturelle (par ailleurs fort peu nombreuses). Comme le souligne judicieusement Chambon (2003, 342) : « *La majorité des gestes que nous reconstituons ne correspond sans doute pas à des rites : ainsi il n'existe sans doute aucun rituel de la « poignée de côtes » ou même du faisceau d'os longs.* »

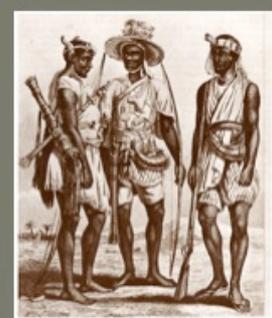
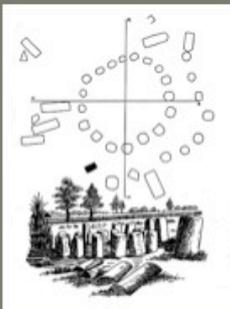
Nous aimerions explorer ici une autre voie en abordant les conditions pratiques de la mobilisation de données d'ordre anthropologiques (au sens de l'anthropologie sociale et politique) dans l'analyse des rituels funéraires protohistoriques africains. Les cercles mégalithiques sénégalais (Sénégal et Gambie) qui se développent entre les premiers siècles avant notre ère et l'arrivée des Portugais sur les côtes de l'Afrique et pour lesquels nous n'avons aucune information dans les traditions orales locales constituent un bon exemple des problèmes posés par l'analyse des rituels funéraires africains.

A cette occasion nous aimerions également dépasser la vision néo-évolutionniste proposée par l'archéologie nord-américaine qui imprègne encore trop souvent les interprétations « sociales » proposées par les archéologues en montrant que la réalité ethnohistorique est certainement plus complexe et mérite une attention plus soutenue (pour une vision nuancée de la notion de complexité appliquée aux populations africaines voir McIntosh ed 1999).

Nous aimerions également montrer à cette occasion que, selon Paul Veyne (1977), toute histoire particulière s'écrit par rétro-diction de concepts généraux, contrairement à ce que ce même auteur avance aujourd'hui en disant que l'Histoire n'est faite que d'évènements particuliers impossibles à généraliser (Fournier 2009).

Une approche interdisciplinaire

1. Données archéologiques sur les mégalithes
2. Corpus des données historiques sur les morts d'accompagnement
3. Les caractéristiques communes des sociétés précoloniales
4. Les caractéristiques permettant de discriminer les sociétés précoloniales
5. Une typologie des sociétés précoloniales
6. Anthropologie des morts d'accompagnement

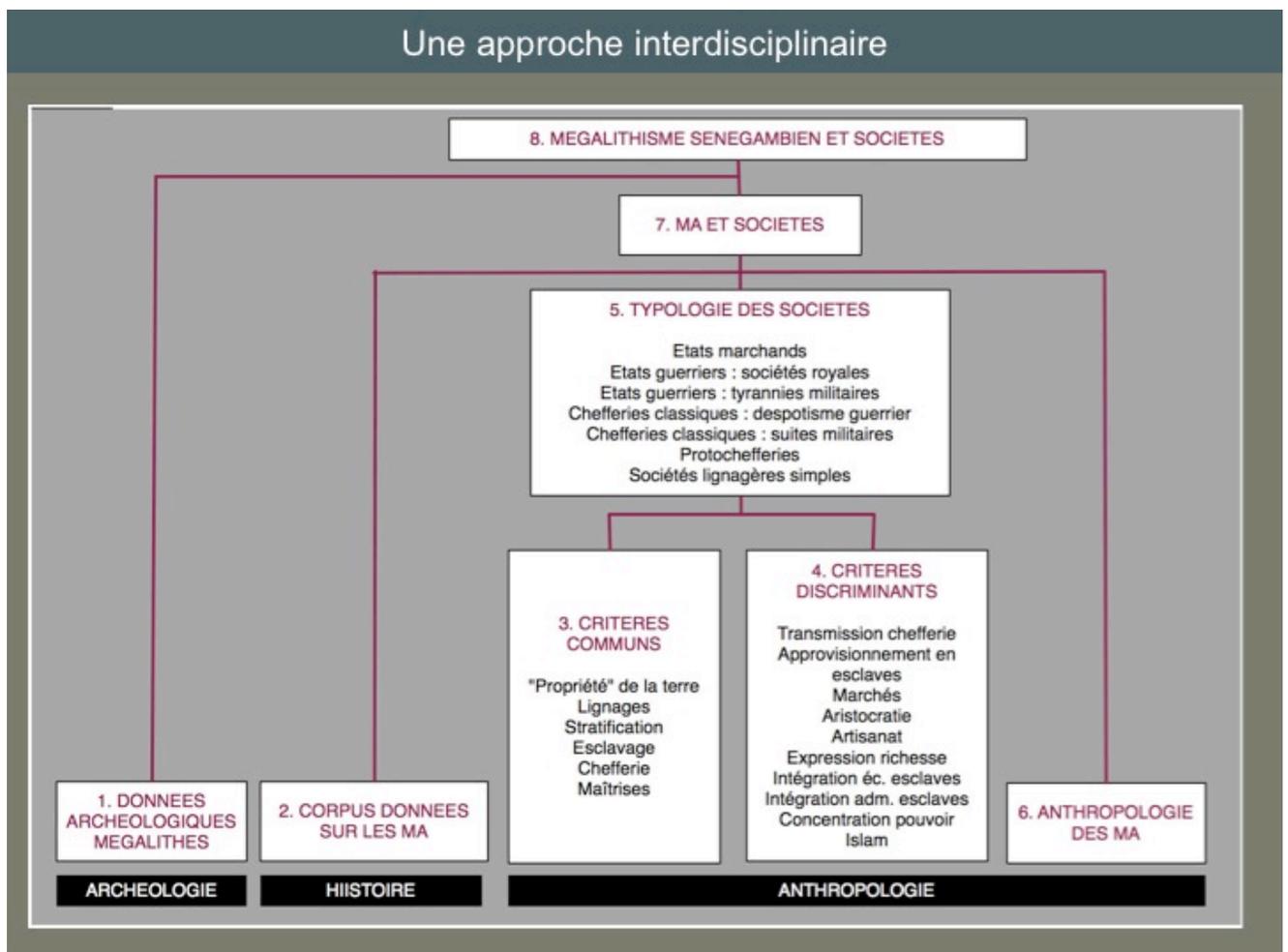


7. Morts d'accompagnement et sociétés précoloniales
8. Mégalithisme sénégalais et types de sociétés

Nous poserons donc à ce propos les questions suivantes :

Nos connaissances sur les types de sociétés ouest-africaines précoloniales, permettent-elles d'éclairer les rites funéraires du mégalithisme sénégalais ? Quelle est la procédure à suivre pour ce type d'analyse ? Contrairement à nos précédentes interventions sur le sujet (Gallay, et al 1982, Gallay 2007), nous nous limiterons ici à la question des cercles mégalithiques, laissant de côté le problème des sépultures sous tumulus qui leur sont parfois associées et que nous associons aux dynasties gelwaar du royaume du Saloum.

Afin de rendre plus claire notre démonstration et d'en expliciter les limites, nous suivrons ici, comme nous en avons désormais l'habitude, une démonstration inspirée du logicisme (Gardin 1979, Gallay 2007b) en distinguant, si nécessaire, propositions minimales (en italique) et commentaires plus développés.



Construction logiciste élémentaire de l'article.

1. Donnée archéologique : les rites funéraires mégalithiques sénégalais

2. DONNEES ARCHEOLOGIQUES SUR LES MEGALITHES

Une aire couvrant une superficie de 33.000 km².

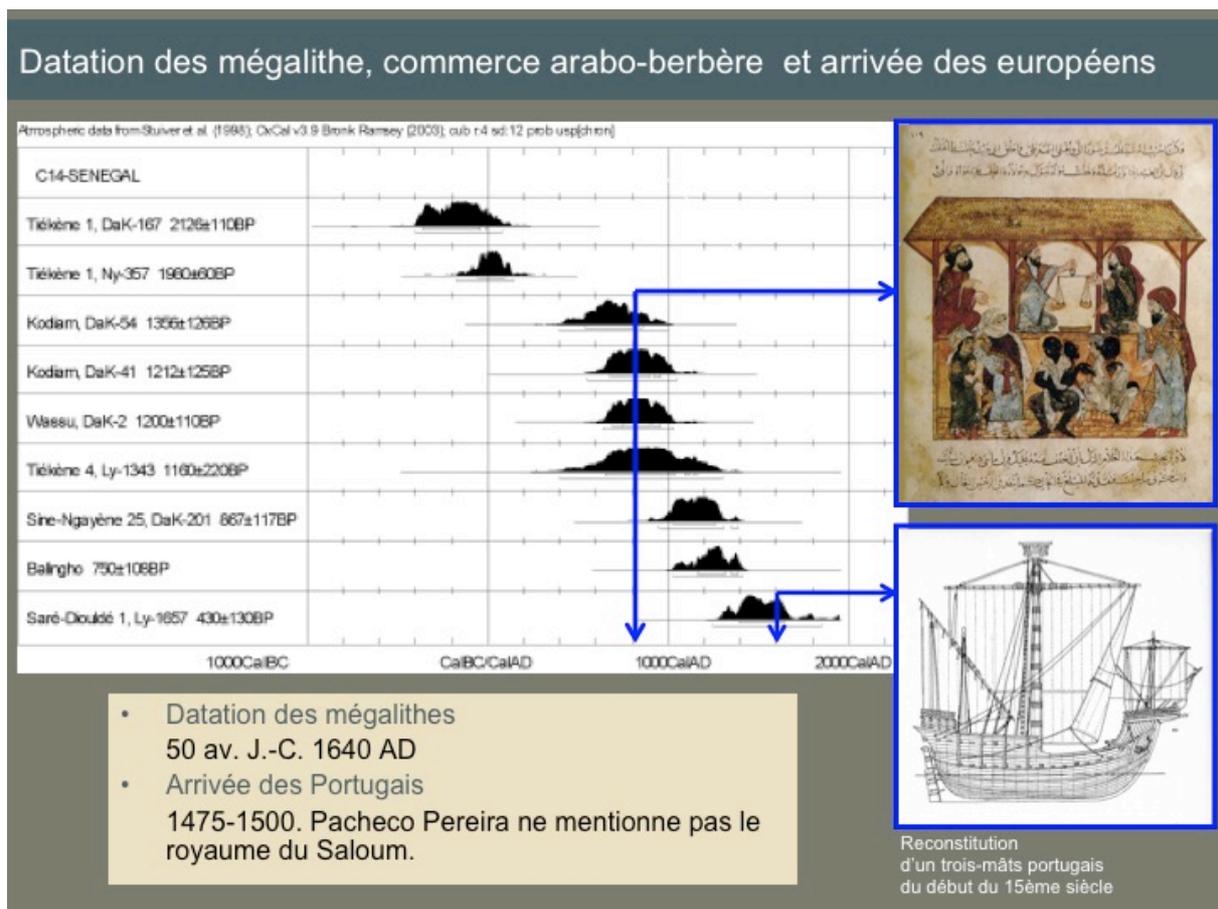
Tumulus Tombelles Cercles

Typologie simplifiée des monuments mégalithiques sénégalais.

- Inventaires Martin et Becker :
1965 sites, 16790 monuments,
soit 1045 cercles mégalithiques, 3448 tumulus avec ou sans pierres frontales 9093 tombelles (tumulus-pierriers, cercles-pierriers), 3204 pierres isolées.

P1.1. *les fouilles de Thilmans et de Gally permettent de réunir un corpus de 13 sépultures pour lesquelles une analyse taphonomique est disponible.*

Sur la base des données de Thilmans et al. 1980 et Gally et al. 1982, nous pouvons construire un corpus regroupant 13 sépultures ayant fait l'objet de fouilles détaillées, notamment au niveau de l'analyse taphonomique. Il s'agit de Tiékène Boussoura 1, 4, 6, 8, 9, 10 et 18, de Kodiam 17, de Sine Ngayène 25, 28 et 32, de Saré Diouldé 1, et enfin de Santhiou Kohel 43. Ce corpus permet de décrire une évolution du rituel funéraire au cours du temps sur une période située entre 50 av. J.-C. et 1640 AD. Dans notre hypothèse, qui reste à démontrer à travers de nouvelles datations, les tumulus parfois associés aux cercles dans la partie occidentale de l'aire mégalithique sont plus tardifs.



P1.2. *On peut y ajouter les résultats des fouilles récentes effectuées sur le site de Sine Ngayène.*

On ajoutera au corpus précédent les observations effectuées sur le double cercle 27 situé au centre de la nécropole de Sine Ngayène, fouillés en 2002 et 2003 par Holl et Bocum (Holl, Bocum 2006, Holl, Bocum, Dueppen sans date). Ces fouilles révèlent deux faits nouveaux par rapport aux connaissances précédentes. La première est la longue durée d'utilisation du monument avec quatre phases d'inhumations que s'étendent de 700-800 à 1380 AD. La seconde est la présence de sépultures qualifiées de secondaires par les auteurs des fouilles.

P1.3. *La population responsable de ces sépultures n'est pas identifiable.*

Il n'existe aucune source ethnographique ou historique directe se rapportant à cette population. Tout au plus peut-on écarter son appartenance au groupe mandé dont la présence dans la région, bien qu'en partie contemporaine, remonte à une époque tardive.

P1.4. *L'évolution de sépultures permet de dégager une dynamique historique interprétable en termes d'évolution sociale et de dynamique ethnohistorique.*

Ce schéma se compose de trois composantes : 1. une évolution interne du système, 2. une rupture tardive provoquée par un événement extérieur contemporain de l'apparition des tumulus à pierre frontale, 3. une influence secondaire sur le monde Sereer. Seule la première composante nous intéresse ici.

P1.5. *La présence de morts d'accompagnement peut être formellement démontrée pour les sépultures du tumulus 43 de la nécropole de Santhiou Kohel.*

Les fouilles de Thilmans illustrent une démarche taphonomique exemplaire conduite dans des conditions de conservations des squelettes souvent mauvaises. Les relevés publiés permettent de formuler l'hypothèse de sépultures souvent simultanées (Thilmans, Descamps, Kayate 1980). La démonstration de ce type de pratique est apportée par la fouille des sépultures du tumulus 43 de la nécropole de Santhiou Kohel (Gallay, Pignat, Curdy 1982).



P1.6. *Les sépultures présentent le plus souvent des morts d'accompagnement.*

Les sépultures présentent souvent plusieurs individus dont l'inhumation est simultanée ou se situent au sein du déroulement d'une même séquence rituelle dont il est difficile d'apprécier

la durée. Les corps secondaires peuvent être interprétés comme des morts d'accompagnements. La présence de morts d'accompagnements est acquise pour l'ensemble des monuments mégalithiques : cercles, tombelles et, dans une plus faible mesure, tumulus.



Testart 2004 : Les morts d'accompagnement.

- Une coutume extrêmement fréquente dans le monde
- Simultanéité des inhumations
- Asymétrie (organisation spatiale, posture corporelles, mobiliers) des « mises en scènes »
- MA en grands nombres organisés en cercles concentriques.
- Personnes exécutées ne prenant pas place dans le tombeau : pas de liens privilégiés avec le défunt et pas de sépultures
- Nombre des suivants dans la mort égal ou supérieur aux MA.

Données archéologiques . Fouilles Thilmans

13 sépultures ayant fait l'objet de fouilles détaillées.

Tiéékène Boussoura 1, 4, 6, 8, 9, 10 et 18.

Kodiam 17.

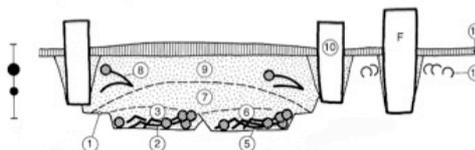
Sine Ngayène 25, 28, 32.

Saré Diouldé 1.

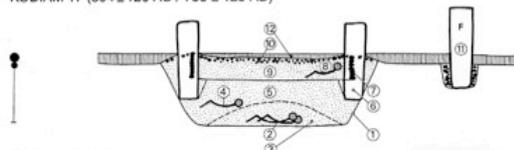
Santhiou Kohel 43 (Gallay, Curdy, Pignat).



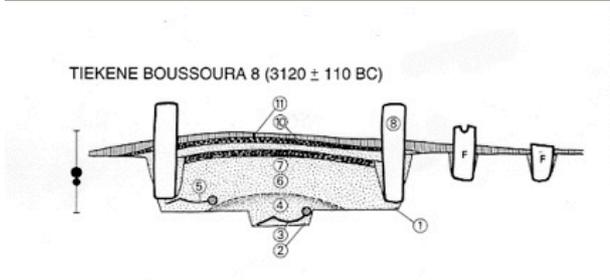
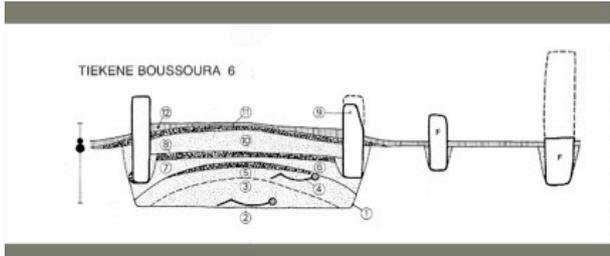
SINE NGAYENE 25 (1083 ± 117 AD)



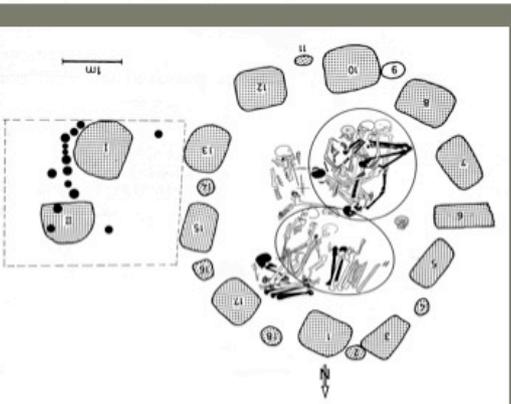
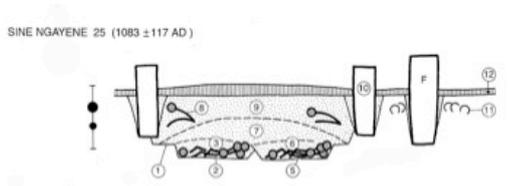
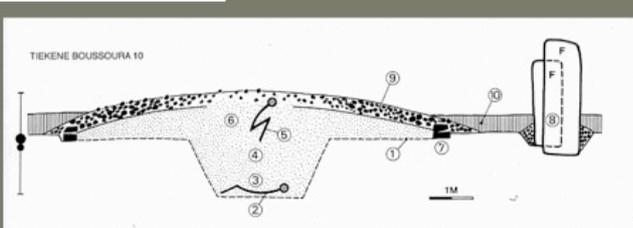
KODIAM 17 (594 ± 126 AD / 758 ± 125 AD)



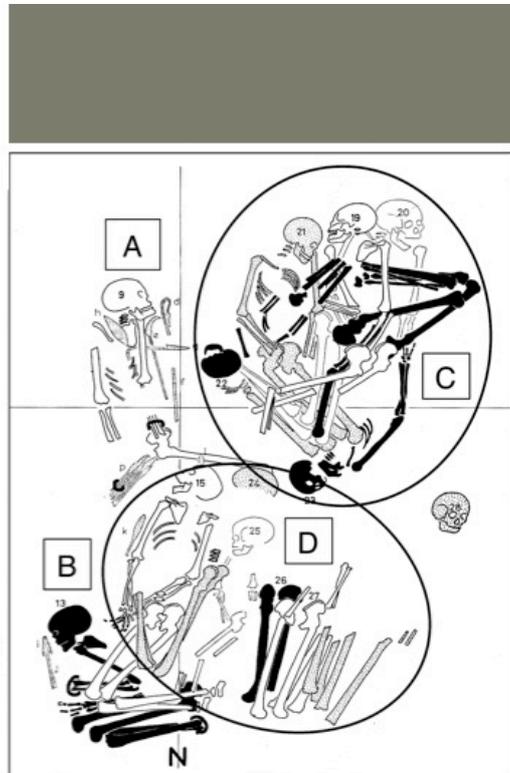
Une réinterprétation des données de Guy Thilmans



Tiéékène Boussoura



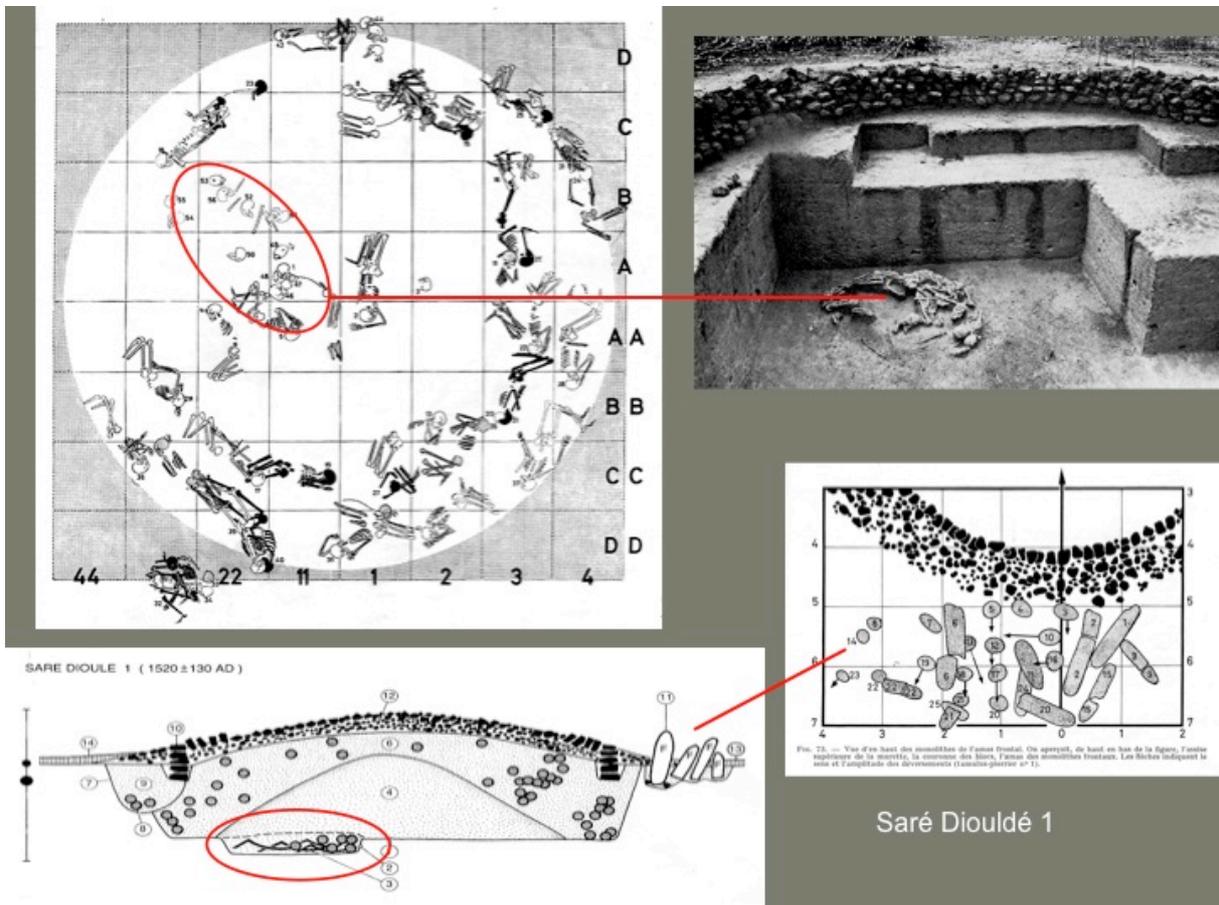
Sine Ngayène : cercle 25



Relevé des fouilles du cercle 25 de Sine Ngayène (niveau inférieur). Deux individus isolés associés à des fers de lance condamnés car tordus sont chacun « accompagné » de plusieurs individus entassés les uns sur les autres. L'individu A ou B est probablement le chef de lignage décédé auquel est dédiée la sépulture. Il est accompagné de ses esclaves et d'un dépendant possédant lui même ses propres esclaves. Des poteries rituelles à fond perforé sont déposées au pied des pierres frontales en guise d'offrandes (fouilles Thilmans).

P1.7. L'évolution des sépultures liées aux cercles mégalithiques présente une dynamique interne.

Le phénomène mégalithique, à l'exception des tumulus à pierre frontale, forme un ensemble homogène animé d'une dynamique historique propre, dont la caractéristique principale est une augmentation régulière du nombre des individus tués au moment du décès des personnes enterrées.



2. Présence des morts d'accompagnement dans les sociétés africaines d'Afrique de l'Ouest

Des données historiques montrent que la pratique des morts d'accompagnement était présente en Afrique de l'Ouest au moment de l'arrivée des premiers européens.

P2.1. La pratique des morts d'accompagnement est mentionnée dès le 11^{ème} siècle mais les données les plus nombreuses concernent le 17^{ème} siècle.

2. TÉMOIGNAGES HISTORIQUES SUR LES RITES FUNÉRAIRES ET LES MORTS D'ACCOMPAGNEMENT

	11 ^{ème} s.	16 ^{ème} s.	17 ^{ème} s.	18 ^{ème} s.	19 ^{ème} s.	20 ^{ème} s.	Total	%
N observations	1	3	17	5	5	11	42	100
Ethnie	●	●	●	●	●	●	27	64,3 +
Région	●	-	●	●	●	●	31	73,8 +
Sujet	●	●	●	●	-	●	15	35,7
Lieu sépulture	-	●	●	●	●	●	17	40,5 +
Disposition cimetièrè	-	-	-	-	-	●	1	02,4 -
Protection corps	-	●	●	●	-	●	14	33,3
Position corps	●	●	●	-	●	●	12	28,6
Fosse	-	●	●	●	-	●	23	54,8 +
Offrandes internes	●	●	●	●	-	●	17	40,5 +
MA : sujets	●	●	●	-	-	●	10	23,8
MA : mode	-	●	●	-	-	●	9	21,4
Remplissage fosse	-	●	●	●	-	●	11	26,2
Protection sépulture	●	-	●	-	●	●	10	23,8
Case, construction	●	●	●	●	●	●	22	52,3
Tumulus	●	●	●	●	●	●	17	40,5 +
Fossé	●	-	●	-	-	●	6	14,3 -
Marquage	-	-	●	-	●	●	8	19,0 -
Offrandes externes	-	●	●	●	●	●	15	35,7
Présence marabout	-	-	●	-	-	-	7	16,7 -
Réemploi	-	-	-	-	-	●	1	02,4 -

La compilation des données historiques disponibles (Becker & Martin, 1982, Robert 1997, 1998) permet de constituer un corpus des pratiques funéraires impliquant des morts d'accompagnement.

A part la mention d'El Bekri, souvent citée (Cuoq, 1985,100), les sources arabes sont peu prolixes sur les rites funéraires. Les sources européennes se rencontrent à partir du 16^{ème} siècle avec un pic pour le 17^{ème} siècle, puis au 20^{ème} siècle avec les premiers travaux ethnologiques. Les témoignages sur les morts d'accompagnement sont pour la plupart des témoignages indirects qui nécessitent une critique d'ordre historique. Il existe néanmoins quelques exceptions où des européens ont assisté directement à des funérailles comme c'est le cas pour le royaume ashanti (Testart a 2004, 88-93).

On exposera les données collectées par ordre géographique car, dans le cadre de cet exercice, il ne nous est pas toujours possible de situer précisément les populations mentionnées dans le cadre de la classification que nous proposons ici.

Morts d'accompagnement : témoignages historiques

Dates	Population	Type de société
11 ^{ème} s. (Empire du Ghana)	Soninké (Mali)	Société royale
16 ^{ème} s. (Empire du Mali)	Mandingues (Mali)	Chefferie classique
20 ^{ème} s.	Seerer (Sénégal)	Etat guerrier
?	Bèti (Cameroun)	Protochefferie
18-19 ^{ème} s.	Odjirkruu, Abey (Côte d'Ivoire)	Protochefferie
16 ^{ème} s.	Beaffare (Gambie)	?
17 ^{ème} s.	Iles Bissao (Guinée Bissau)	?
17 ^{ème} s. (Royaume du Fetu)	Côte de l'Or (Ghana)	?
19 ^{ème} s. (Royaume abron du Gamyran)	Sénoufo, Gurunsi, etc. (Côte d'Ivoire, Ghana)	Chefferie classique
19 ^{ème} s. (Royaume ashanti)	Ashanti (Ghana)	Société royale
? (Royaume d'Oyo)	Yoruba (Nigeria)	Société royale
19 ^{ème} s. (Royaume du Bénin)	Edo, Yoruba (Nigeria)	Société royale
19 ^{ème} s. (Royaume d'Abomey)	Fon (Bénin)	Société royale

Zone sahélienne

P2.2. Des MA sont mentionnés chez les Soninké (Empire du Ghana) au 11^{ème} siècle.

« Leur religion est le paganisme. Ils (les habitants de Ghana) adorent des fétiches. A la mort d'un roi, ils dressent un immense dôme en bois de sadj, au-dessus de sa sépulture. On y apporte le corps que l'on place sur un brancard garni de quelques tapis et coussins. Ils posent près du mort ses parures, ses armes, ses objets personnels pour manger et boire accompagnés de mets et de boissons. On enferme avec lui plusieurs de ses cuisiniers et fabricants de boisson. Une fois la porte fermée, on dispose sur l'édifice des nattes et des toiles. Toute la foule assemblée recouvre de terre le tombeau, qui devient peu à peu un tumulus impressionnant. On creuse ensuite un fossé tout autour, en laissant un passage pour accéder au tombeau. Ils ont, en effet, la coutume d'offrir à leurs morts des sacrifices et des libations. » (Cuoq 1985, 100).

Dans notre typologie les Soninké illustrent probablement le concept de société royale.

P2.3. Des MA sont mentionnés chez les Mandingues au 16^{ème} siècle.

« Voici comment se fait la sépulture du roi quand il meurt chez lui. Dans sa case ils font un trou de la grandeur d'un grand four et très profond. Et ils prennent le roi et le posent assis sur le derrière, dans la fosse. Et tout près de lui ils déposent ses armes, c'est-à-dire ses javelots, arcs, flèches et agumias. Et mettent avec lui sa première femme et ses familiers auprès, vivants, avec lui. Alors ils couvrent de bois la fosse vers le haut comme un plancher avec des branchages. Et sur ces branchages ils placent une grande butte de terre aussi haute qu'une

maison. Et là reste le roi avec ses familiers et femme et on ne se souvient plus d'eux. » (Fernandes 1938, 39).

Dans notre typologie les Mandingues illustrent le concept de chefferie classique.

P2.4. Des MA sont mentionnés chez les Sereer au 20^{ème} siècle.

« Au cas où le défunt était un chef important, un mbour, il y a une variante dans la cérémonie. Pendant que le village danse, les parents et les fidèles du défunt creusent une fosse dans la case même où se trouve le cadavre et l'y placent, souvent en compagnie d'un de ses diaraf ou farba, que l'on tue à ce moment (...). L'enterrement, comme il a été décrit plus haut, a lieu dans les mêmes conditions, mais c'est une bille de bois recouverte d'une étoffe qui est placée sur le lit et mise dans la fosse. » (Le Mire in Joire 1955, 330-331).

Dans notre typologie les Sereer illustrent probablement le concept d'Etat guerrier.

Zone forestière

P2.5. Des MA sont mentionnées chez les Bëti (Cameroun).

Les Bëti illustrent un cas presque pur de société lignagère de la forêt. A la différence des Fang les Bëti conservaient quelques esclaves qui étaient tués à la mort de leur maître. On s'indigne en effet que des esclaves puissent survivre à la mort de leur maître. On mettait les esclaves au fond de la tombe ainsi que les femmes non dotées (Testart 2004, 98).

Dans notre typologie les Bëti illustrent le concept de protochefferie.

P2.6. Des MA sont mentionnés chez les Odjikru et les Abey (Côte d'Ivoire) au 18^{ème} et au 19^{ème} siècles.

« Le rituel requiert une mise à mort d'un homme important et, s'il n'y en a pas, on ira en acheter sur un marché lointain (...). Les femmes étaient tuées sans épanchement de sang : par pendaison, par le poison, ou enterrées vives. L'esclave mâle était abattu au gourdin ou à la lance, ou bien décapité, ou encore introduit de force et vivant dans la tombe. La tombe des notables était constituée d'une grande fosse quadrangulaire de deux ou trois mètres de profondeur, avec une niche latérale à mi-hauteur destinée à recevoir le corps du défunt principal. Les esclaves se répartissent, selon des formules différentes, en deux endroits : dans la niche elle-même, sous le défunt, de chaque côté de lui, à ses pieds et à sa tête, et au fond de la fosse. » (Testart 2004, 99).

Dans notre typologie les Odjikru et les Abey illustrent le concept de protochefferie.

P2.7. Des MA sont mentionnés chez les Beaffare (sud de la Gambie) au 16^{ème} siècle

« Quand le roi meurt, ils tuent sa principale femme, son plus grand favori et ses meilleurs esclaves – homme et femme -, son meilleur cheval, et aussi quelques vaches, chiens, chèvres et poules, et tout cela ils l'enterrent avec le corps du roi, soit disant pour servir dans l'autre monde. » (Fernandes 1938, 79).

P2.8. Des MA sont mentionnés chez les habitants des îles Bissau au 17^{ème} siècle.

Le Courbe, qui effectua un voyage le long des côtes de l'Afrique de l'Ouest en 1685, relate l'enterrement d'un roi aux îles Bissau : « Quand le roy meurt, les femmes qu'il a le plus

aimée et les esclaves de sa maison sont égorgés sur son tombeau, et lorsqu'il est mort, ils mettent son corps dans une bière faite de roseaux (...), puis ils le portent dans un lieu souterrain. » (Cultru 1913, 222).

Le Maire rapporte des observations faites au 17^{ème} siècle sur l'île de Bisseaux (Bissao), à l'embouchure de la rivière de Saint Domingue, à propos des Pepel : « Quand il meurt quelqu'un des Rois, l'on a soin d'étrangler plus de trente personnes, sur tous des jeunes filles, et des esclaves qui ont été les plus fideles au deffunt, que l'on enterre avec lui. L'on met dans sa tombe toutes ses richesses, comme or, argent, ambre gris, étoffes, etc. » (Le Maire 1972) .

Labat rapporte l'enterrement du roi des Pepel : « Lorsque le roi vient à mourir, les femmes qu'il a le plus aimée, et les esclaves qui lui sont nécessaires et qui le peuvent mieux servir ou le divertir en l'autre monde, sont égorgés et enterrez auprès de lui où l'on doit mettre le corps du Prince ; après cela on met le corps mort dans une bière faite de roseaux très proprement tressez, et quatre des plus forts seigneurs le portent en ceremonie au lieu de la sépulture (...). » (Labat 1728).

Il écrit à propos des Pepel : « C'étoit il y a quelques années une espèce de loi d'égorger ou d'enterrer tout vifs des esclaves pour accompagner les grands seigneurs qui mouroient en l'autre monde. Ils ont commencé à revenir de cette cruelle coutume, de manière qu'à la sépulture du dernier roi, il ne fut enterré avec lui qu'un seul captif vivant ; et l'on ne tua personne pour aller servir en l'autre monde. Le Roi qui règne à présent, paraît vouloir absolument abolir cette coutume. » (Labat 1728).

P2.9. Des MA sont mentionnés chez le Roi du Fetu (Côte-de-l'Or / Ghana) au 17^{ème} siècle.

Villault décrit l'enterrement du roi de Fetu (Côte-d'Or) selon un témoignage indirect : « Il est exposé quelques jours, et de la nourriture et des boissons lui sont proposés pendant ce temps comme s'il était vivant. Lorsque son corps commence à sentir, deux ou quatre de ses esclaves l'emportent dans les bois et l'enterrent comme bon leur semble. Personne, jusqu'ici, n'a jamais su où son roi avait été enterré. Si l'une ou l'autre de ses femmes les suit, les esclaves la tuent et l'enterrent avec lui, jetant les fétiches dans la tombe, puis ses armes, épées, lance, arc et flèches, habit, mobilier, et tout ce qui lui plaisait de son vivant. A ses côtés. Ils placent une bonne quantité de vin de palme, de riz, et d'autres victuailles de même type. Quand ils ont terminé cette besogne, ils se présentent humblement devant le palais pour y être exécutés, dans la croyance qu'ils auront la meilleure place aux côtés de leur roi dans l'autre monde (...). Si le défunt était un grand prince, ils vont parfois jusqu'à tuer quatre ou cinq cent personnes au jour des funérailles. S'il aimait particulièrement un endroit, ils y établissent une tombe, où son successeur ordonne que toutes les choses nécessaires soient placées une fois l'an, de peur qu'il ne manque de quoi que ce soit dans le monde où il s'en est allé. » (Villault 1670, traduction Aline Robert 1997).

P2.10. Des MA sont mentionnés dans le royaume abron du Gyaman (Côte d'Ivoire et Ghana) au 19^{ème} siècle.

« Lorsqu'un homme important disparaît, il faut lui donner les moyens de tenir son rang dans la société des mort : en conséquence ont égorgera à l'occasion de son décès un certain nombre d'individus qui formeront là-bas sa suite et le serviront comme il était servi ici-bas. (...). Limitée dans le cas d'un chef de lignage, l'hécatombe peut devenir beaucoup plus importante lorsqu'il s'agit d'un roi ou d'un chef de province. En premier lieu, la mort de ceux-ci donne le signal d'une vague d'exécutions désordonnées, commises par les fils, les neveux et les bourreaux du roi (...). A ces exécutions sauvages succèdent une série d'exécutions

« ordonnées », qui marquent chacune des étapes de ce long processus que sont les funérailles et l'enterrement du souverain ou des chefs de provinces. (...). Un autre captif est abattu au moment même de l'enterrement, et son corps est placé au fond de la tombe : celui du souverain est placé sur lui (...). Selon un rapport du premier administrateur du cercle de Bondoukou, daté du 30 septembre 1898, quarante personnes auraient été tuées lors de la mort de Kwaku Agyeman, et plus de deux cent lors de ses funérailles. A la mort de Bini Ksaku, septième Akyidomhene (C. 1870), plus de cent captifs sont mis à mort, et ce chiffre de cent nous a été présenté comme une moyenne vraisemblable en ce qui concerne le roi et les chefs de province. » (Terray 1975, 407-410).

Dans notre typologie les Abron illustrent le concept de chefferie classique.

P.2.11. Des MA sont mentionnés dans le royaume ashanti (Ghana).

Le royaume ashanti offre l'un des rares exemples d'hécatombes auxquelles les européens ont assisté.

« Le roi a le « monopole du couteau », le monopole de la violence, et est le seul à avoir le droit de mettre à mort des esclaves, sauf dérogation royale, généralement accordée aux grands dignitaires, mais seuls les exécuteurs royaux pourront les mettre à mort. » (Testart 2004, 91).

La mort du roi donne lieu à une véritable hécatombe d'esclaves, jusqu'à 3000 prélevés chez prisonniers de guerre provisoirement épargnés. Les personnes tuées sont abandonnées dans la forêt. Le rite funéraire est complexe. Après une période de décomposition suivi d'un décharnement le corps est placé dans un coffre et déposé dans le mausolée royal. Les épouses sacrifiées ont droit à des sépultures séparées. Les premières victimes tuées dans les rues sont prioritairement des esclaves.

« Où retrouvera-t-on leurs cadavres ? Concernant le roi lui-même, il ne semble y avoir personne enterré avec lui (le rite funéraire étant d'ailleurs assez complexe : période de décomposition, suivie d'un décharnement et d'une réinhumation en coffre dans le mausolée royal. (...). La seconde (catégorie de victimes est celle des épouses (...). Toutes auront droit à une sépulture et à une fête funéraire, et seront parées de tous leurs bijoux en or. Droguées, elles seront étranglées (mode aristocratique de mise à mort) avec un lacet de cuir ou entre les mains par les exécuteurs officiels. En troisième lieu viennent différents représentants de la maison du roi (...). En quatrième lieu, il y a, selon Rattray, des gens de toutes catégories, des dignitaires, des hommes libres et même, parfois des esclaves qui ne sont pas contraints de suivre le roi, mais sont volontaires pour le faire. » (Testart 2004).

« Il est d'usage sur la Côte de l'Or, lors de l'inhumation d'un grand personnage, d'enterrer vives avec le cadavre un certain nombre de jeunes femmes. Un jour M. Dawson, gouverneur d'Animabou, vit de son fort les préparatifs de cette cérémonie. Il sortit à la tête de quelques-uns de ses hommes, et arracha les jeunes victimes à cette mort affreuse. Il fit même si bien, que par ses représentations il empêcha dans la suite le retour de ces actes de barbarie. » (M'Leod, J. D. M. 1821, 141)

Dans notre typologie les Ashanti illustrent le concept de société royale.

P.2.12. Des MA sont mentionnés dans le royaume de Dahomey (Bénin au 19^{ème} siècle)

« Durant la vie du roi, on n'annonce jamais l'héritier présomptif ; mais, aussitôt que sa mort est connue, les grands officiers s'empressent de proclamer le nouveau souverain. Tout n'est alors que confusion et anarchie dans le palais ; et les femmes, pour honorer le mémoire de

leur royal époux, non seulement déchirent les habits et les effets qui leur appartiennent, mais encore se tuent entre elles pour aller le rejoindre au tombeau. » (M^rLeod, J. D. M. 1821, 40).

« Pour arroser la tombe de ses ancêtres, et pour leur envoyer en même temps dans l'autre monde les divers serviteurs dont il pourroient avoir besoin, le roi sacrifie tous les ans, avec beaucoup de solennité, un certain nombre de victimes humaines, et c'est au milieu des fêtes dont nous venons de parler que se pratique cette affreuse cérémonie. On élève en dehors des murs du palais des échafaudages autour desquels on a soin de ménager un grand espace vide. C'est sur cette estrade que le roi, les blancs et toute sa cour, prennent leurs places. On amène la victime les mains liées ; un prêtre des fétiches l'accompagne en prononçant quelques paroles mystérieuses, et le bourreau, qui se tient derrière elle avec un large cimeterre, lui tranche la tête d'un seul coup. Durant cette expédition, les barbares du pays chantent les vertus et les louanges du monarque, ce qu'ils appellent les noms forts. Cet agréable spectacle est encore animé par une multitude barbare qui danse autour des échafaudages ; et si par hasard le pied vient à manquer à l'un de ces pauvres baladins, on l'arrache du cercle et on lui coupe la tête, sans que pour cela la danse soit interrompue.

Ordinairement c'est parmi les prisonniers de guerre que le roi choisit, plusieurs mois à l'avance, les victimes qui doivent faire les frais de cette fête affreuse ; mais s'il n'en trouve pas un nombre suffisant il ne se fait pas de scrupule de les choisir parmi ses propres sujets. Il y a des années où on ne célèbre que la *fête simple*, et d'autres où l'on célèbre une *fête extraordinaire*. Dans ce dernier cas, on décapite plusieurs centaines d'hommes, à ce que disent les naturels : mais on peut les supposer enclin à exalter la magnificence de leur roi ; et comme nous nous dispensâmes d'assister à la cérémonie, je ne peux assurer ce fait. M. James, qui a pris la peine pendant trois années de compter les victimes, n'en voit jamais égorger plus de soixante-cinq à la fois. On abandonne aux oiseaux de proie et aux bêtes féroces les corps de ces malheureux. Ou bien on les pend par le talon aux arbres du voisinage et cet usage est excessivement dangereux sous un soleil aussi ardent. Les têtes sont rassemblées avec soin pour servir d'ornement aux murs augustes des palais de sa majesté, qui ont environ deux milles de circuit, ce qui nécessite de grands frais d'entretien de ce genre. » (Idem, 63-66).

Dans notre typologie le royaume du Dahomey illustre le concept de société royale.

P2.13. Des MA sont mentionnés dans le royaume d'Oyo (Nigeria)

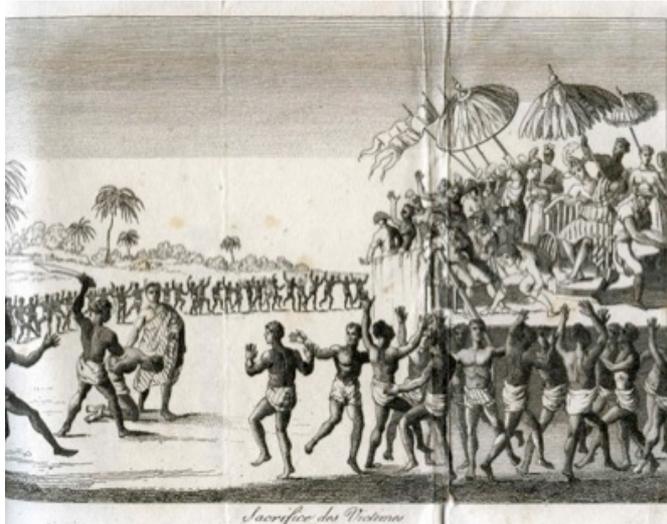
Les funérailles du roi sont accompagnées de « sacrifices humains », et du suicide rituel de certaines des femmes du roi et des officiels que l'on nomme « ceux qui vont mourir avec le roi ». (Casparis 2006).

Dans notre typologie le royaume d'Oyo illustre le concept de société royale.

P2.14. Des MA sont mentionnés dans le royaume du Bénin (Nigeria).

« Le corps du roi n'était pas enterré seul, il devait être accompagné d'une suite nombreuse, que l'on enfermait vivante dans la tombe ; par la suite, des sacrifices humains qui permettaient d'envoyer au roi des messagers accroissaient cet entourage. Le nouveau roi assurait un culte à ses ancêtres. » (*Encyclopedia universalis*. Paul Mercier)

Dans notre typologie le royaume du Bénin illustre le concept de société royale.

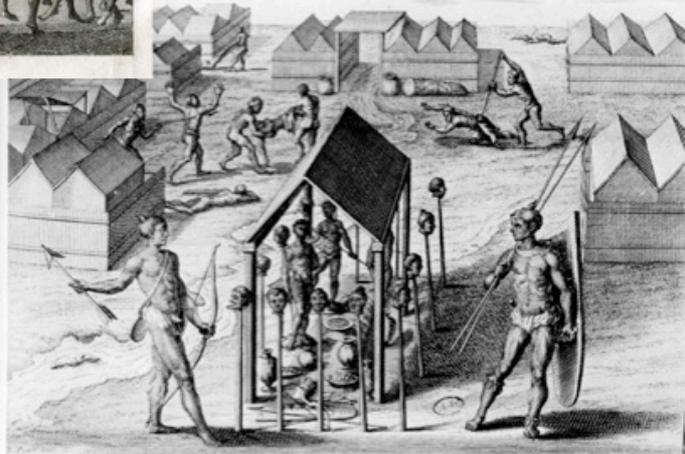


Sacrifice des Victimes

Mise à mort à l'occasion du décès du roi. Royaume d'Abomey

Quelques rares illustrations

Sépulture du roi de Guinée



A gauche. Gravure illustrant le récit de J.D.M. M'Leod (1821) sur la mise à mort d'un prisonnier en l'honneur du roi défunt,

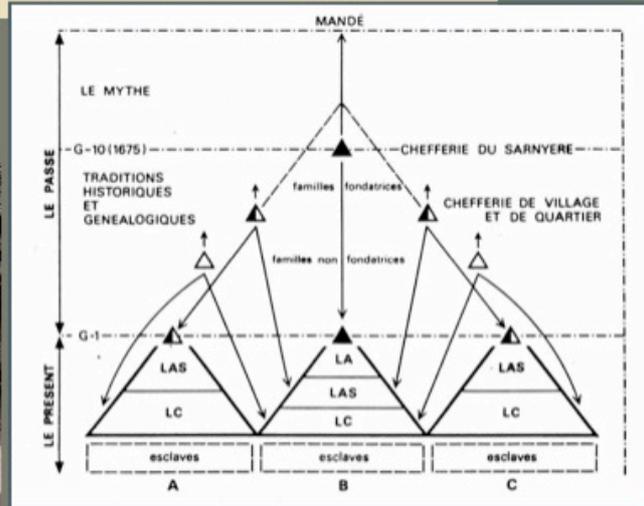
A droite. Gravure représentant la sépulture du roi de Guinée, les offrandes de boisson et de nourriture déposées pour le défunt, ainsi que le sacrifice des esclaves qui l'accompagneront dans l'autre monde (d'après de Marea, 1604, planche 22)

3. Caractéristiques communes des sociétés africaines précoloniales d'après l'anthropologie

Les travaux des anthropologues permettent de jeter les bases d'une typologie des sociétés africaines précoloniales de l'Afrique de l'Ouest. Cette typologie est d'abord fondée sur un certain nombre de caractéristiques communes.

3. CARACTERISTIQUES COMMUNES DES SOCIETES PRECOLONIALES

- Absence de propriété de la terre au sens strict
- Structure lignagère
- Stratification
- Esclavage plus ou moins développé
- Pouvoir politique élémentaire patriarcal, fondement des chefferies
- Système de maîtrises assurant une certaine hiérarchisation des lignages



P3.1. il n'y a pas de propriété de la terre au sens strict

La propriété de la terre n'est pas présente à l'exception possible des transformations induites dans certains centres urbains par l'administration toucouleur (Aubin 1982). Les familles paysannes sahéniennes vivent en effet sous un régime d'allocation des terres par la communauté, une situation qui se rencontre lorsqu'une partie substantielle des terrains cultivables reste disponible sous forme de friches ou d'étendues sauvages. Les bénéficiaires de cette allocation sont des propriétaires au plein sens du terme car leur dotation ne peut être reprise. Ils ne sont donc pas de simples usufruitiers comme on l'a parfois avancé. La terre redevient disponible pour d'autres membres de la communauté lorsque la famille émigre ou s'éteint. On peut alors la redistribuer (Testart 2003, 2004b).

P3.2. La base de l'organisation des sociétés se conforme à une structure lignagère

Les bases des sociétés sont constituées de structures lignagères le plus souvent, mais non exclusivement, patrilineaires. Le lignage est une structure qui se développe dans le temps et englobe tous les individus descendant d'un même ancêtre par les hommes ou par les femmes, leurs conjoints et leurs enfants. Un lignage est donc un groupe de descendance fondé sur des règles de filiation. Plus l'ancêtre est lointain, plus sa descendance est nombreuse et plus grand est le groupe humain dont la cohésion est assurée par les règles de filiation.

P3.3. Toutes les sociétés sont stratifiées.

Les sociétés sont stratifiées mais ce ne sont pas des sociétés de classe. Au sens marxiste du terme, une classe sociale est en effet un groupe social d'une société étatique possédant seul certains moyens de production. Les sociétés africaines diffèrent des sociétés de classes définies par référence au capitalisme et à la propriété de moyens *matériels de production*. Ce

sont des sociétés hiérarchisées simplement stratifiées. Il n'y a dans la société domestique traditionnelle en dehors de l'esclavage appropriation d'aucun moyen de production, ni humain, ni matériel. Dans l'esclavage par contre ce sont des êtres humains qui tombent dans l'orbite du marché et deviennent objets de propriété (Meillassoux 1986). Ils n'en constituent pas pour autant une classe sociale. Meillassoux, qui utilise pourtant le terme de classe sociale dans son approche des sociétés africaines, définit la classe sociale comme une composante sociale placée dans un rapport organique d'exploitation par rapport à une autre.

P3.4. Toutes les sociétés connaissent l'esclavage sous des formes plus ou moins développées.

Toutes les sociétés possèdent des esclaves. L'esclavagisme est un système social fondé sur l'exploitation d'une « classe » de producteurs ou de prestataires de service renouvelée essentiellement par acquisition guerrière ou marchande ou par contrainte sociale, suite à des endettements. Cette institution, largement partagée par un très grand nombre de populations sur la planète est une composante des sociétés africaines indépendante de l'influence secondaire de l'Islam puis du commerce triangulaire européen.

P3.5. Le pouvoir politique élémentaire est de type patriarcal et constitue le fondement des chefferies.

Les sociétés présentent des systèmes de chefferies. Le pouvoir politique est d'abord un pouvoir patriarcal, mais il peut également reposer sur d'autres bases. Le chef n'est que le premier des patriarches. Son pouvoir et sa richesse ne vont guère au delà de ce que permet le rapport de production patriarcal, soit la distinction entre cadets travaillant la terre et aînés contrôlant les récoltes et les redistribuant pour la consommation quotidienne.

Le patriarche est un « aîné » selon le terme utilisé par l'anthropologue Claude Meillassoux pour désigner les classes d'âges les plus âgées des sociétés patriarcales africaines. Les aînés, qui correspondent dans la terminologie locale aux « anciens », ont le monopole du pouvoir politique, car ils contrôlent à la fois les greniers (pouvoir de disposer des récoltes), les femmes (maîtrise des mariages au sein des grandes familles) et le savoir (connaissances ésotériques et religieuses dispensées dans le cadre des sociétés d'initiation). Les aînés s'opposent aux cadets (Meillassoux 1960/1977, 1975a).

P3.6. Un système de maîtrises complète les fondements du pouvoir politique.

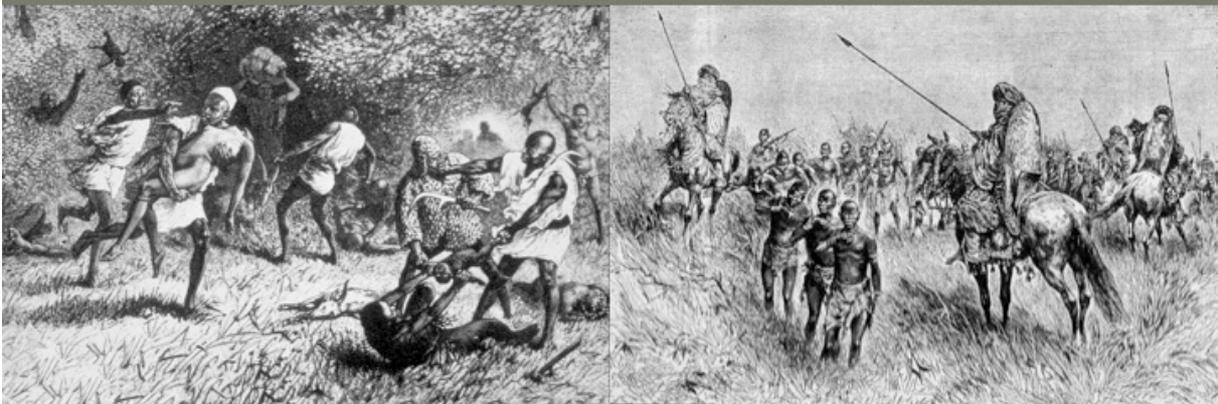
Le pouvoir politique patriarcal est souvent fondé sur un système de maîtrises qui permet de hiérarchiser les lignages les uns par rapport aux autres. Une maîtrise s'appuie sur les liens privilégiés établis entre une famille, un ensemble de familles ou un lignage et un terroir particulier. La maîtrise, qui présente des aspects ésotériques et religieux, exprime le pacte passé entre l'agriculteur ou le pêcheur et les génies souvent souterrains des lieux. Ce pacte permet l'exploitation économique du terroir et fonde la prééminence politique de la famille au sein de la chefferie. La maîtrise repose sur une première appropriation d'un terroir non encore mis en valeur ou sur la conquête par la négociation, la force ou la ruse de terroirs déjà occupés dont on chasse les habitants. Il existe néanmoins des maîtrises qui ne concernent pas directement le rapport à la terre mais des certaines composantes indispensables au fonctionnement des écosystèmes comme la pluie.

4. Sociétés africaines précoloniales d'après l'anthropologie : critères discriminatifs

Un certain nombre de caractéristiques jugées pertinentes permettent de distinguer des types de sociétés.

4. CRITERES PERMETTANT DE DISCRIMINER LES SOCIETES PRECOLONIALES

- Chefferie transmise selon l'ordre de séniorité ou de primogéniture
- Mode d'appropriation des esclaves variable : poignade ou razzia



A gauche . Gravure illustrant une scène de poignade. A droite. Retour de razzia chez les Mossi (d'après Binger 1892, t.1. p 471)

P4.1. La chefferie peut être transmise selon l'ordre de séniorité ou de primogéniture.

Les règles qui président à la transmission de la chefferie au sein du lignage jouent un rôle essentiel dans la nature du pouvoir politique. L'ordre de transmission de la chefferie peut en effet suivre l'ordre de séniorité ou celui de primogéniture.

- Ordre de séniorité

L'ordre de transmission de la chefferie au sein du lignage le plus ancien suit l'ordre de séniorité et, au sein de chaque génération, l'ordre donné par l'âge. Au décès d'un chef, l'homme le plus âgé prend la succession. Il peut donc s'agir indifféremment d'un frère cadet, d'un fils ou d'un neveu. Cette règle évite, selon Claude Meillassoux (1960, repris dans 1977), qu'un segment du lignage prenne le contrôle de la chefferie, un cas de figure uniquement possible si la transmission du pouvoir se conforme à l'ordre de primogéniture (le fils aîné hérite de la chefferie).

« Il n'en est plus de même si l'autorité se transmet héréditairement et selon le principe du droit d'aînesse. Dès lors le pouvoir va se situer toujours dans le même lignage qui devient un lignage aîné : tous les membre de ce lignage vont alors jouir de la condition d'aîné vis-à-vis

de tous les membres des lignages alliés et cadets, indépendamment de l'âge réel et respectif des parties. La condition d'ainé d'individuelle, devient sociale. » (Meillassoux 1977, 50-51).

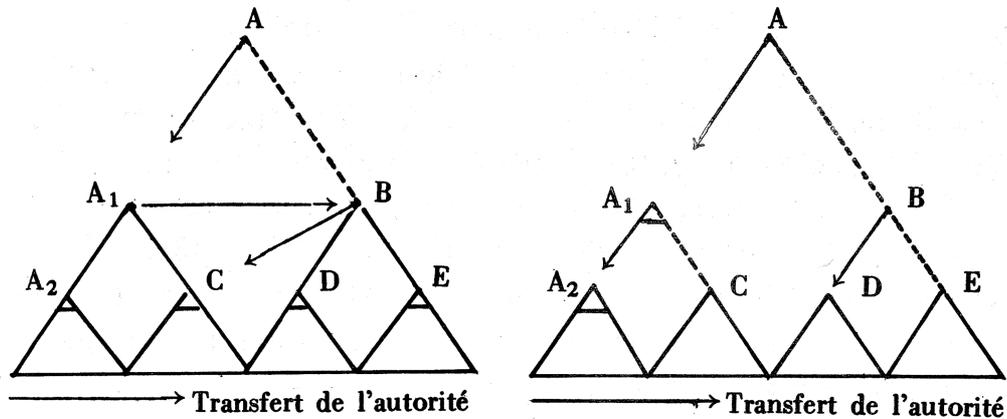
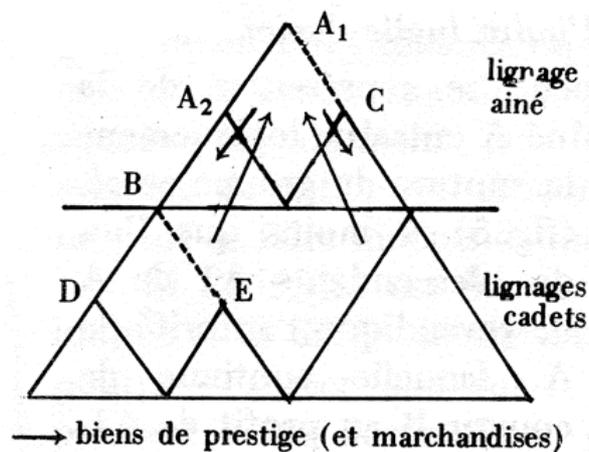


Fig. Transmission de la chefferie par ordre de séniorité et absence de hiérarchisation des lignages (d'après Meillassoux 1977, p. 51).

- Ordre de primogéniture

La transmission du pouvoir s'effectue du père au fils aîné. Cette règle crée une situation dans laquelle le pouvoir politique devient héréditaire et privilégie un lignage par rapport à tous les autres, créant une hiérarchie fixe entre lignages. L'examen des généalogies montre néanmoins que cette règle subit de nombreuses exceptions du fait des contraintes démographiques et des circonstances historiques.



Transmission de la chefferie par primogéniture et hiérarchisation des lignages (d'après Meillassoux 1977, p. 52).

P4.2. Le mode d'appropriation des esclaves peut varier

L'acquisition des esclaves s'opère par simple poignade ou fait l'objet de razzias organisées.

Dans la poignade seules des personnes étrangères traversant le territoire d'une ethnie peuvent être capturées et sont généralement revendues immédiatement à des commerçants, une

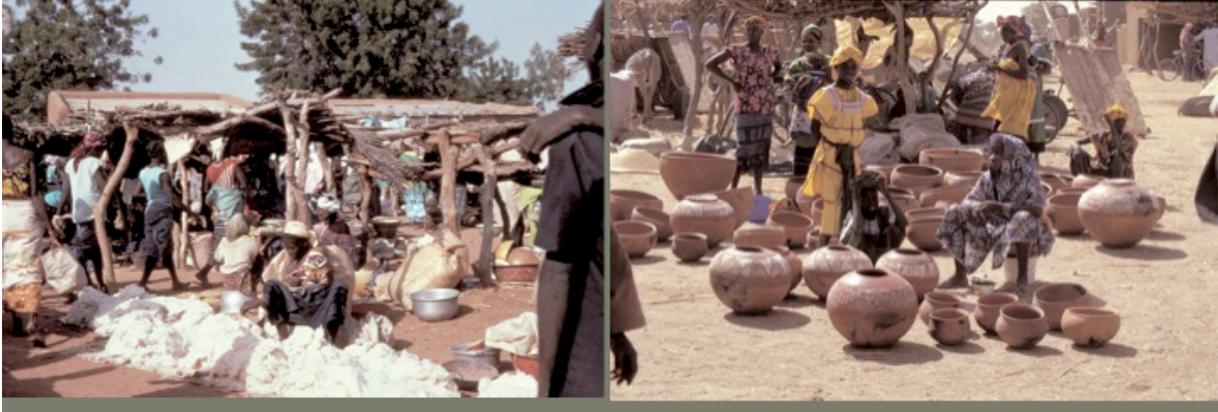
pratique qualifiée de poignade (de *poigner* : s'emparer d'un individu errant pour le faire captif) par Claude Meillassoux (1986).

La razzia est par contre une opération militaire en territoire étranger destinée à se procurer par la force des esclaves. Les razzias ont été encouragées par la traite arabe puis européenne. Ces esclaves sont souvent destinés à être vendus sur des marchés. La traite européenne est progressivement interdite à partir de 1807, mais persistera jusque vers 1870.

P4.3. L'économie marchande est en relation avec des marchés d'importances variables

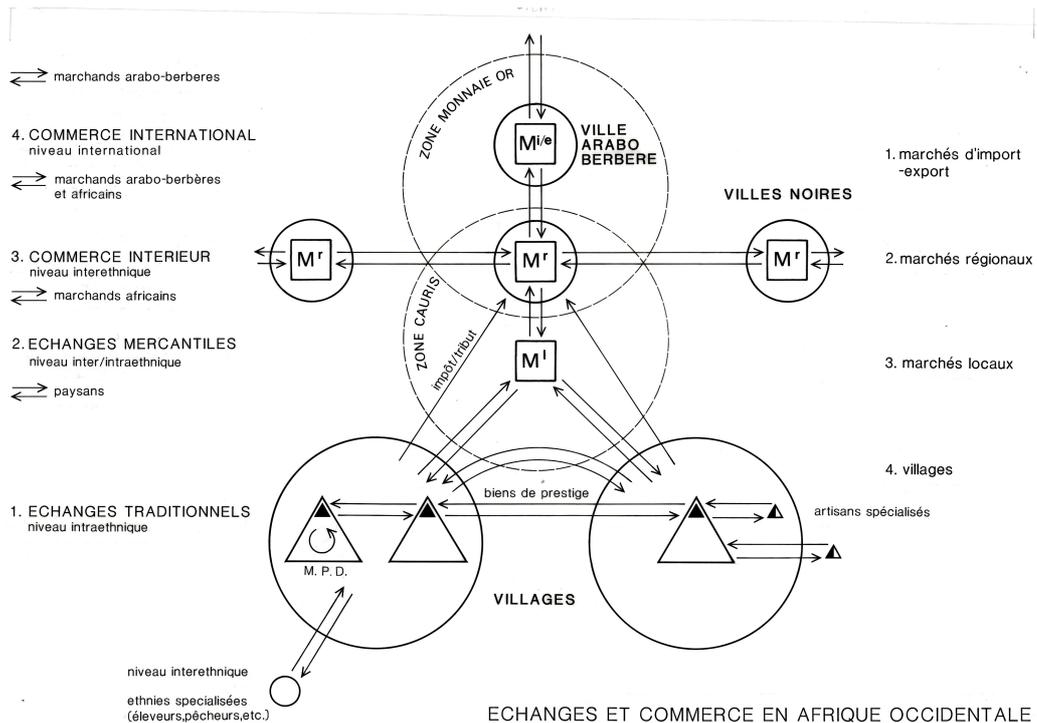
- Economie marchande d'importance variable

	MARCHES			
1	intravillageois	Producteur (valeur d'échange)	vers	Consommateur (valeur d'usage)
2	locaux	Producteur (valeur d'échange)	vers	Consommateur (valeur d'usage)
3	locaux	Marchand (valeur d'échange)	vers	Consommateur (valeur d'usage)
4	régionaux	Producteur (valeur d'échange)	vers	Marchand (valeur d'échange)
5	Régionaux/ internationaux	Marchand (valeur d'échange)	vers	Marchand (valeur d'échange)



Si l'on écarte son sens en économie politique, « Le marché – entendu comme place ou réseau où s'échangent entre elles les marchandises – est un lieu sur lequel la décision de vendre est déjà acquise. En conséquence, c'est un lieu où l'échange se réalise sans que soit nécessaire l'intervention, entre échangistes, d'un autre rapport social que celui qu'ils nouent dans l'acte même de l'échange. » (Testart, 2007, p. 134).

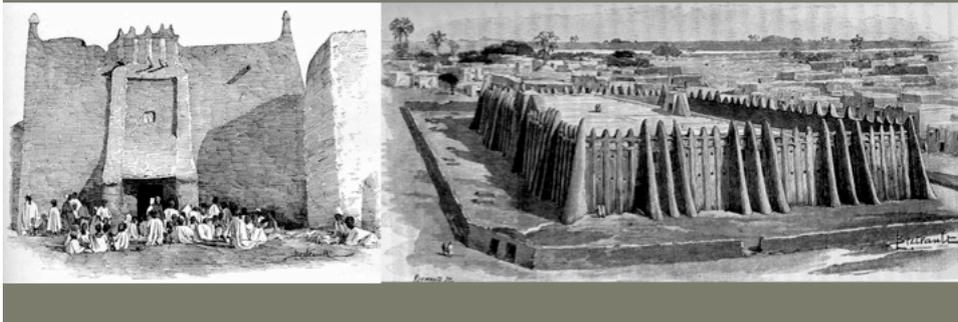
Si nous nous référons à la situation sahélienne, il est possible de distinguer cinq situations résumées dans le tableau ci-dessus (Gallay à paraître).



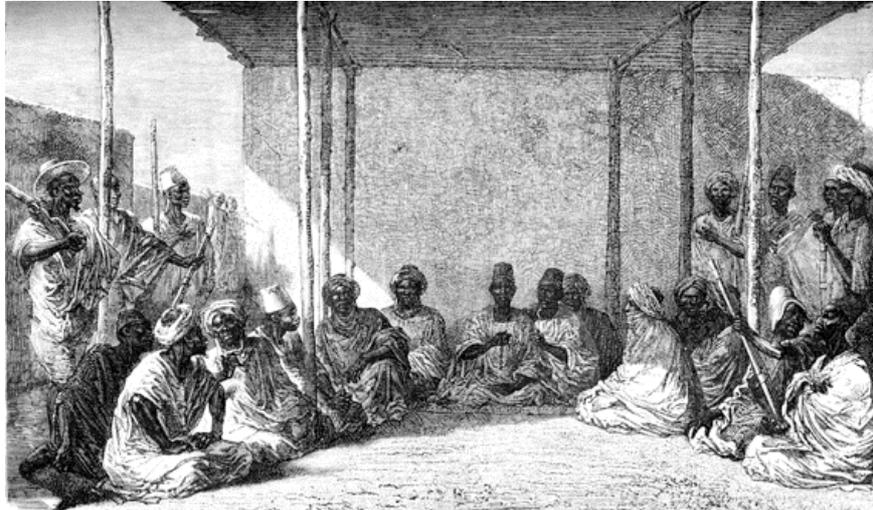
Un schéma pour analyser les transferts de biens en Afrique de l'Ouest aux époques précoloniales. Carrés : marchés ($M^{i/e}$: marchés internationaux d'import-export, M^r : marchés régionaux, M^l : marchés locaux). Cercles continus : communautés urbaines ou villageoises, grands triangles : communautés familiales. Petit triangles noirs : chefs de famille, petits triangles noirs-blancs : artisans de caste. MPD : mode de production domestique.

P4.4. Le pouvoir patriarcal peut être relayé ou supplanté par un pouvoir aristocratique.

- Pouvoir patriarcal pouvant être relayé ou supplanté par un pouvoir aristocratique
- Présence possible d'un artisanat spécialisé en relation avec un système de castes
- Expression sociale de la richesse avec caractère d'accumulation ostentatoire ou reflétant une idéologie commerçante
- Secteurs économiques esclavagistes et domestiques dissociés ou non
- Présence ou absence d'esclaves de la couronne
- Tendance despotique
- Influence variable de l'Islam



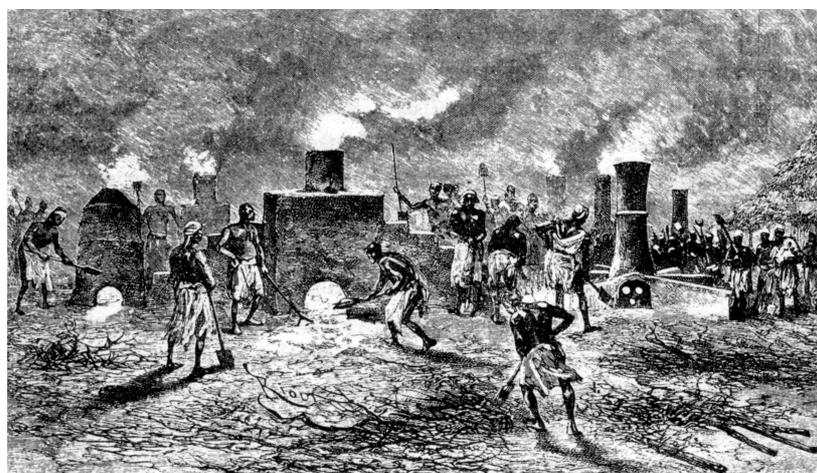
Certaines sociétés voient se développer un pouvoir fondé sur d'autres bases que le pouvoir patriarcal. L'aristocratie peut être définie comme la fraction de la population possédant un pouvoir politique distinct du pouvoir patriarcal. Ce pouvoir fondé sur la force ou la richesse domine et contraint alors le pouvoir traditionnel. Il peut concerner des fractions jeunes de la population détentrice de la force guerrière au détriment du pouvoir des anciens fondé sur l'âge.



Hamadou, « roi » toucouleur de Ségou (d'après Mage 1868, p.357).

P4.5. La société peut présenter ou non un artisanat spécialisé en relation avec un système de castes.

On distingue dans les sociétés à castes des hommes « nobles », assurant la production vivrière et des personnes de castes, responsables notamment de certains travaux artisanaux spécialisés. La spécialisation technique est la production exclusive, par un sous-groupe d'individus, d'objets consommés par la communauté villageoise ou régionale tout entière. Les castes sont généralement endogames. Les castes, apparues selon toute vraisemblance en zone sahélienne au 13^{ème} siècle (Tamari 1991, 1997), ne sont pas présentes partout en Afrique de l'Ouest.



L'extraction d'fer par des forgerons de caste (d'après Binger 1892, p.261).

P4.6. L'expression sociale de la richesse peut avoir un caractère d'accumulation ostentatoire ou se développer selon une idéologie marchande et commerçante.

Dans le capitalisme ostentatoire l'accumulation des esclaves au sein de la classe dominante pour des raisons de prestige prive la paysannerie de cette main d'oeuvre et maintient celle-ci dans les structures d'une économie domestique. A la différence des sociétés marchandes, l'esclavage fonctionne surtout au profit de la cour et des membres de l'aristocratie.

L'idéologie commerçante se développe sous l'influence de l'Islam et peu avant l'emprise coloniale française. Elle développe des logiques de profits individuels fondées non sur l'accumulation mais sur le marché. Ces logiques se développent au sein de castes de marchands parfois concurrentes des pouvoirs administratif et guerrier.

P4.7. Les secteurs économiques esclavagiste et domestique peuvent être dissociés ou non.

Il peut exister une strate sociale libérée de la production, spécialisée dans la guerre et l'exercice du pouvoir. On se trouve par conséquent en présence de deux secteurs économiques, l'un aristocratique et guerrier, l'autre domestique. Ces derniers n'entretiennent entre eux que des rapports d'extorsion inorganiques et occasionnels. La distribution des esclaves entre aristocrates et paysans ne reflète donc pas seulement une différence de condition entre l'aristocratie et les classes franches, elle définit surtout deux secteurs économiques distincts, l'un esclavagiste, l'autre domestique (Meillassoux 1986). A ce niveau, la structure sociale s'oppose à la formation d'un État du fait des rivalités entre chefferies alors que l'État requiert l'unité de la classe dirigeante.

P4.8. La société peut présenter ou non un ou plusieurs corps d'esclaves de la couronne.

Le pouvoir politique peut attribuer à certains esclaves des rôles importants au niveau militaire et administratif. Cette pratique, dite des « esclaves de la couronne », est un critère essentiel de la présence de l'État en Afrique de l'Ouest. Son extension en Afrique hors des zones d'influence de l'Islam rend peu crédible la thèse selon laquelle ce type d'institution serait dû uniquement à l'influence arabe (Testart 2004a).



Un guerrier toucouleur de l'armée de Ségou (d'après Gallieni 1885, p. 393)

P4.9. Le pouvoir politique peut se concentrer ou non entre les mains d'un seul homme, exprimant ainsi une tendance despotique.

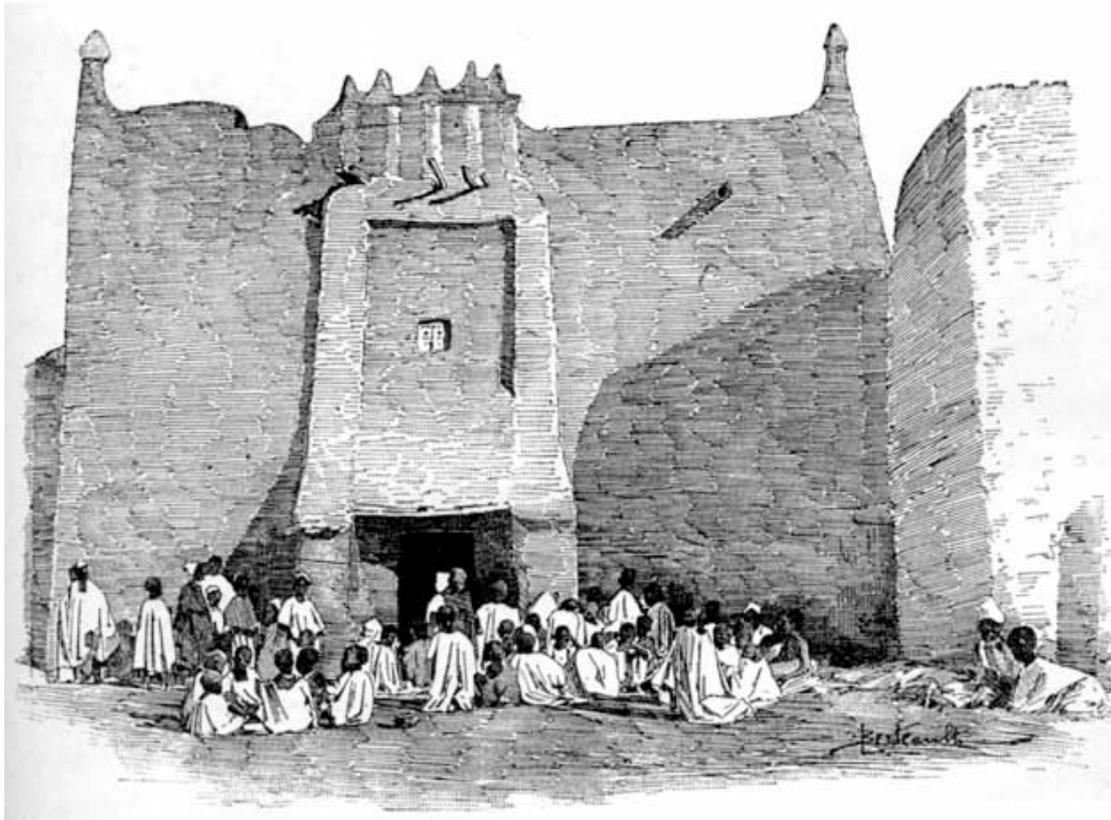
Un pouvoir politique devient despotique au sein d'une formation étatique lorsqu'il est exercé par une seule personne qui ne tolère aucun autre pouvoir indépendant à ses côtés, de quelque manière qu'il soit, politique, économique ou religieux et qui assimile ou subordonne tous les autres pouvoirs possibles. La propension des royaumes africains au despotisme est largement répandue, même si tous les royaumes africains ne le sont pas.



Le roi du Bénin (d'après Frobenius 1933, pl. 89).

P4.10. L'Islam peut influencer ou non la sphère économique et politique du pouvoir. Cette influence s'observe dans divers secteurs.

On remarque l'influence de l'Islam 1. dans l'importance prise par cette religion dans l'idéologie guerrière avec le développement des guerres saintes (*djihad*), 2. le développement des guerres esclavagistes visant les populations restées animistes, 3. l'augmentation du volume du trafic des esclaves soumise à la demande maghrébine et européenne, 4. l'accession au pouvoir d'une classe dominante désireuse d'encourager le commerce régional (bétail, textiles) et international (or, esclaves), plutôt que de le réprimer. 5. l'application du droit islamique en matière de succession et d'héritage.



Ecole coranique à Djenné (d'après Dubois 1897, p.329)



Djenné. Mosquée de Seekou Haamadou aujourd'hui détruite (d'après Dubois 1897, p.179)

5. Une typologie des sociétés d'Afrique de l'Ouest

Les critères énoncés ci-dessus permettent de proposer un classement des sociétés ouest-africaines précoloniales distinguant sept configurations distinctes (tableau).

	1. Sociétés lignagères simples (Samo)	2. Protochefferies (Dogon Samyéré)	3. Suites militaires (Soundiata)	4. Despotisme guerrier (Sonrai)	5. Tyrannies militaires (Ségou)	6. Sociétés royales (Ashanti, Oyo, Bénin)	7. Elites marchands (Peul du Massina, Toucouleur)
Marchés intravillageois	+	-	-	-	-	-	-
Transmission par séniorité	-	+	+	+	+	-	-
Poignade	+	+	+	+	+	-	-
Castes	(+)		+	+	+	(+)	+
Chefferie	-	+	+	+	+	+	+
Marchés locaux et régionaux	-	+	+	+	+	+	+
Marchés internationaux	-	-	+	+	+	+	+
Razzias	-	-	+	+	+	+	+
Aristocratie	-	-	-	+	+	+	+
Secteur économique esclavagiste	-	-	-	+	+	+	+
Capitalisme ostentatoire	-	-	-	-	+	+	-
Esclaves de la couronne	-	-	-	(+)	+	+	+
Despotisme	-	-	-	-	+	-	+
Primogéniture	-	-	-	-	-	+	+
Islam	-	-	(+)	(+)	-	-	+
Idéologie marchande	-	-	-	-	-	-	+

Tableau. Proposition de typologie des sociétés ouest-africaines précoloniales

P5.1. Sociétés lignagères simples présentant la structure lignagère la plus élémentaire (Samo)

5. UNE TYPOLOGIE DES SOCIÉTÉS PRECOLONIALES

Sept configurations distinctes

1. Sociétés lignagères simples présentant la structure lignagère la plus élémentaire (Samo)

- Marchés intra villageois	■
- Transmission par séniorité	□
- Poignade	■
- Castes	■/□
- Chefferie	□
- Marchés locaux et régionaux	□
- Marchés internationaux	□
- Razzias	□
- Aristocratie	□
- Secteur économique esclavagiste	□
- Capitalisme ostentatoire	□
- Esclaves de la couronne	□
- Despotisme	□
- Transmission par primogéniture	□
- Islam	□
- Idéologie marchande	□



Les communautés sont organisées en villages indépendants pratiquement endogames. L'unité politique est composée d'un gros village et de quelques hameaux satellites. Des associations temporaires entre villages peuvent se former sous la pression de menaces extérieures.

Les sociétés lignagères segmentaires les plus simples présentent une structure égalitaire dans laquelle la chefferie à proprement parler est absente, l'autorité politique reposant essentiellement sur des systèmes de maîtrises. Le pouvoir politique repose ainsi sur des maîtrises ayant des connotations religieuses : maîtrises de la terre, maîtrise de la brousse, maîtrises de la pluie, plus rarement maîtrises du sang, détenues par certains lignages. Le chef de village est choisi dans le lignage possédant l'une des maîtrises. Son mode de désignation n'obéit pas aux règles générales de transmission des charges (d'un doyen défunt à son suivant).

Un système élémentaire de castes est actuellement connu et comprend notamment des forgerons et des griots. Il pourrait ne pas avoir existé dans le passé.

Les razzias esclavagistes sont inconnues et l'esclavage est quasi absent. Lors des guerres on achève les blessés et l'on ne fait pas de prisonniers. Seules des personnes étrangères traversant le territoire peuvent être capturées et sont généralement revendues immédiatement à des

commerçants, une pratique qualifiée de poignade. La servitude est donc réduite à sa forme élémentaire : peut être réduite en esclavage toute personne « étrangère », trouvée sur le territoire relevant du village, saisie et incapable de se défendre. Ne peuvent avoir un nombre limité d'esclaves (achetés) que certaines personnes investies de charges politiques importantes dans le cadre des diverses maîtrises. La descendance de mariages conclus avec des captives est immédiatement assimilée.

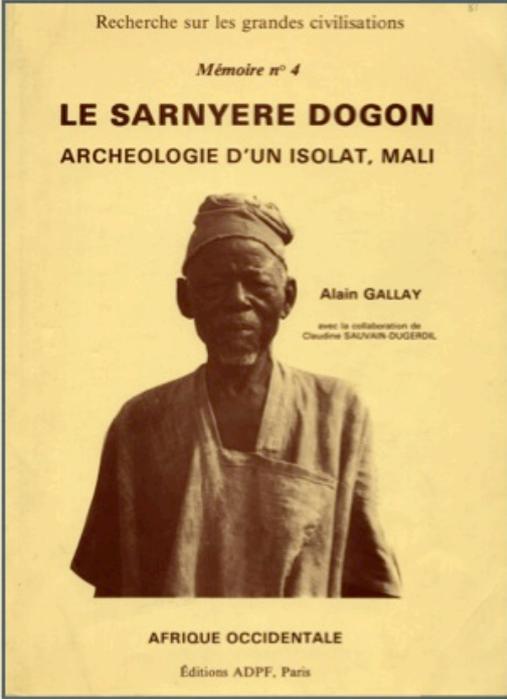
L'économie marchande est réduite à de petits marchés intravillageois journaliers où les habitants écoulent des produits de l'artisanat domestique et de la collecte. Les monnaies de commodité comme les cauris sont connues. La thésaurisation possible des cauris ne décrit que des rapports de force intravillageois. Le contact avec la sphère marchande régionale et internationale ne s'opère qu'à travers des marchands étrangers de passage comme les Dioula.

Les Samo, population du Burkina Faso voisine des Dogon et des Mossi, présentent un bon exemple de ce type de société (Héritier 1975).

P5.2. les Protochefferies voient se développer une première hiérarchie des lignages (Dogon du Sarnyéré).

2. Protochefferies (Dogon du Sarnyéré)

- Marchés intra villageois	<input type="checkbox"/>
- Transmission par séniorité	<input checked="" type="checkbox"/>
- Poignade	<input checked="" type="checkbox"/>
- Castes	<input checked="" type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
- Chefferie	<input checked="" type="checkbox"/>
- Marchés locaux et régionaux	<input checked="" type="checkbox"/>
- Marchés internationaux	<input type="checkbox"/>
- Razzias	<input type="checkbox"/>
- Aristocratie	<input type="checkbox"/>
- Secteur économique esclavagiste	<input type="checkbox"/>
- Capitalisme ostentatoire	<input type="checkbox"/>
- Esclaves de la couronne	<input type="checkbox"/>
- Despotisme	<input type="checkbox"/>
- Transmission par primogéniture	<input type="checkbox"/>
- Islam	<input type="checkbox"/>
- Idéologie marchande	<input type="checkbox"/>



Recherche sur les grandes civilisations
Mémoire n° 4
LE SARNYERE DOGON
ARCHEOLOGIE D'UN ISOLAT, MALI
Alain GALLAY
avec la collaboration de
Christine SAUVAIN-DUGENDIL
AFRIQUE OCCIDENTALE
Éditions ADPF, Paris

Ce type de société est également qualifié de chefferies archaïques par Jean-Pierre Olivier de Sardan (1982) pour désigner les formes les plus simples d'autorité et de formations politiques.

L'importance de la chefferie repose sur la profondeur généalogique dont se réclame un chef, c'est-à-dire le nombre de générations séparant l'ancêtre du descendant. Cette dernière détermine la dimension du groupe de descendance sur lequel il a d'abord autorité. La transmission de la chefferie se conforme en principe aux critères de l'hérédité, mais également, lorsque plusieurs lignages occupent le même territoire, sur des règles de préséance en relation avec l'ancienneté dans l'occupation des sols selon le système des maîtrises. Le chef a des pouvoirs de droit et peut monopoliser la force pour contrer notamment des menaces externes. Les clivages dus à certaines stratifications sociales restent néanmoins peu importants et, surtout, peu visibles au niveau somptuaire. Le chef n'est que le premier des patriarches. Son pouvoir et sa richesse ne vont guère au delà de ce que permet le rapport de production patriarcal, soit la distinction entre cadets travaillant la terre et aînés contrôlant les récoltes et les redistribuant pour la consommation quotidienne. L'ordre de transmission de la chefferie au sein du lignage le plus ancien suit l'ordre de séniorité et, au sein de chaque génération, l'ordre donné par l'âge.

Le système des castes est actuellement connu avec notamment des forgerons et des griots, mais certains indices semblent prouver que la situation était différente anciennement. Des traditions mentionnent en effet que la production du fer pouvait être en mains paysannes et la céramique peut être fabriquée par des femmes de paysans nobles.

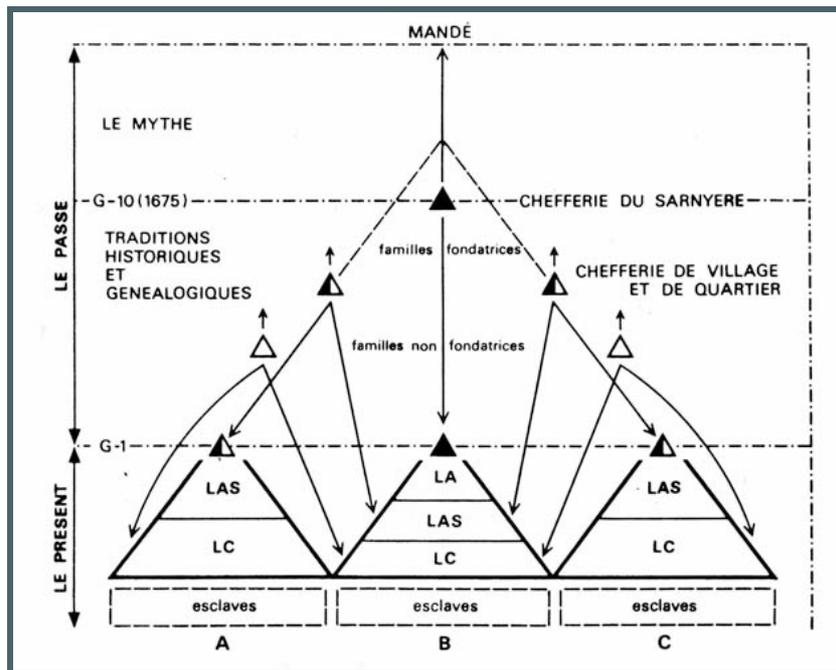
Le mode d'approvisionnement en esclaves ne diffère pas de la situation précédente.

L'intégration dans le marché régional s'opère par l'intermédiaire de marchés hebdomadaires qui se tiennent dans les villages et drainent une clientèle régionale.

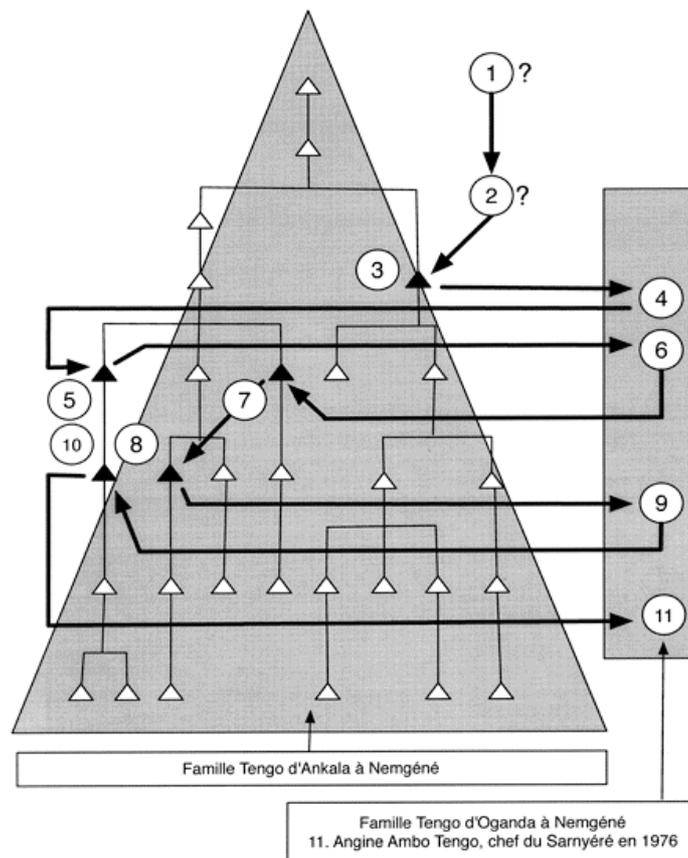
Le Sarnyéré dogon peut être présenté comme un exemple de chefferie archaïque. Le lignage possédant la chefferie réunissant l'ensemble des quatre villages de la montagne est composé des descendants de la première famille arrivée sur les lieux, qui possèdent ainsi la maîtrise de la terre. Les divers autres lignages se hiérarchisent en fonction de leur ordre d'immigration (Gallay, Sauvain-Dugerdil 1981).



Le village de Dyamaga, Sarnyéré dogon en 1976 (photo A. Gallay)



Hierarchisation des lignages de la chefferie du Sarnyéré en fonction de l'ordre d'arrivée de lignages.



Transmission de la chefferie du Sarnyéré au sein de la famille Tengu par ordre de séniorité.

P5.3. Les suites militaires résultent de l'apparition d'un pouvoir guerrier fédérateur.

Les chefferies considérées comme classiques réunissent les suites militaires (Soundiata) et le despotisme guerrier (Empire sonraï).

3. Chefferies classiques. Apparition d'un pouvoir guerrier fédérateur : suites militaires (« Empire » du Mali)

- Marchés intra villageois	<input type="checkbox"/>
- Transmission par séniorité	<input checked="" type="checkbox"/>
- Poignade	<input checked="" type="checkbox"/>
- Castes	<input checked="" type="checkbox"/>
- Chefferie	<input checked="" type="checkbox"/>
- Marchés locaux et régionaux	<input checked="" type="checkbox"/>
- Marchés internationaux	<input checked="" type="checkbox"/>
- Razzias	<input checked="" type="checkbox"/>
- Aristocratie	<input type="checkbox"/>
- Secteur économique esclavagiste	<input type="checkbox"/>
- Capitalisme ostentatoire	<input type="checkbox"/>
- Esclaves de la couronne	<input type="checkbox"/>
- Despotisme	<input type="checkbox"/>
- Transmission par primogéniture	<input type="checkbox"/>
- Islam	<input checked="" type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
- Idéologie marchande	<input type="checkbox"/>



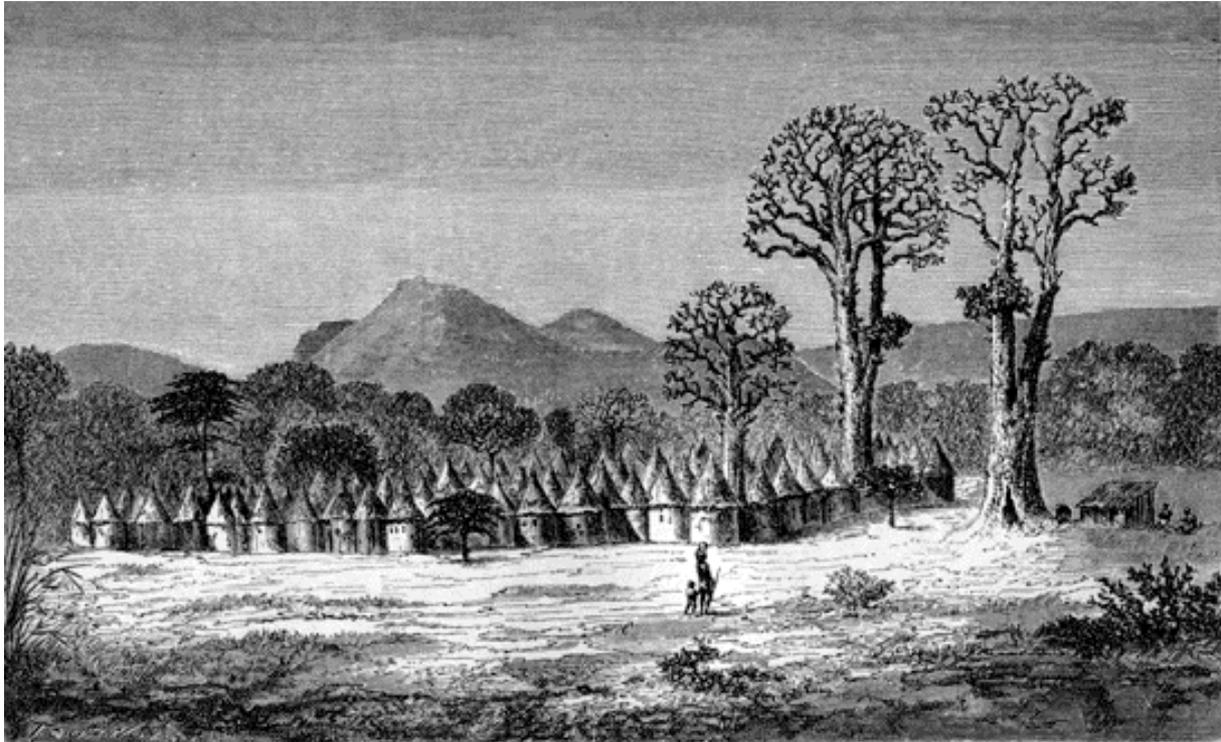
Le pouvoir politique lignager se renforce avec l'apparition d'un pouvoir guerrier fédérateur affirmant la suprématie d'une famille. Les guerriers réunis constituent des sortes de milices issues des populations franches qui tirent parti eux-mêmes, de façon « démocratique », des captifs que procure la guerre. La force guerrière qu'il réunit à cette occasion sera le noyau ultérieur de l'État.

L'intégration des populations vaincues s'opère par l'intermédiaire de l'esclavage et de la création de castes artisanales. Les esclaves peuvent être vendus sur des marchés internationaux qui s'ajoutent aux marchés régionaux dans le cadre de la traite arabe puis européenne.

Les guerres lignagères de razzia sont des guerres réglées, courtes et peu destructrices, qui permettent d'acquérir par la violence ce que l'échange permet d'obtenir en période de paix, soit la sécurité, des femmes et des biens, mais aussi ce que la paix ne peut fournir, soit des terres, l'anéantissement de groupes entiers qui seront réduits en esclavage ou incorporés dans des castes artisanales inférieures. La classe franche dans son ensemble tire profit des captifs que procure la guerre contrairement à ce qu'on observe dans les États guerriers.

En Afrique sahélienne, la notion de suite militaire, reprise d'Engels, est utilisée par l'anthropologue Claude Meillassoux (1986) à propos de la naissance de l'Empire du Mali. Au

12^{ème} siècle, un chef de lignage, Soundiata, réussit à fédérer un certain nombre de clans de langue mandé pour lutter contre le brigandage et les razzias esclavagistes de ses voisins.



Niantasso en Pays Mandingue (d'après Mage 1868, p. 87)

P5.4. Le despotisme guerrier résulte de l'apparition d'une classe sociale aristocratique libérée des tâches de production.

Les despotismes guerriers ou, selon Jean-Pierre Olivier de Sardan (1982), les chefferies classiques, présentent une caractéristique supplémentaire par rapport aux protochefferies : l'existence d'une classe sociale libérée de la production, spécialisée dans la guerre et l'exercice du pouvoir. Il existe par conséquent deux secteurs économiques, l'un aristocratique et guerrier, l'autre domestique. Ces derniers n'entretiennent entre eux que des rapports d'extorsion inorganiques et occasionnels. La distribution des esclaves entre aristocrates et paysans ne reflète donc pas seulement la différence de conditions entre l'aristocratie et les classes franches, elle définit surtout deux secteurs économiques distincts, l'un esclavagiste, l'autre domestique (Meillassoux 1986). L'utilisation et l'exploitation des captifs qui permettent à l'aristocratie de se dispenser de tout travail aux champs et de se consacrer entièrement aux tâches sociales et guerrières. La remise préalable du butin au roi et aux chefs fait apparaître sa distribution ultérieure comme un acte de seule générosité. A ce niveau, la structure sociale s'oppose à la formation d'un État du fait des rivalités entre chefferies alors que l'État requiert l'unité de la classe dirigeante.

4. Chefferies classiques : despotisme guerrier (« Etat » sonraï)

- Marchés intra villageois
- Transmission par séniorité
- Poignade
- Castes
- Chefferie
- Marchés locaux et régionaux
- Marchés internationaux
- Razzias
- Aristocratie
- Secteur économique esclavagiste
- Capitalisme ostentatoire
- Esclaves de la couronne
- Despotisme
- Transmission par primogéniture
- Islam
- Idéologie marchande



Le système des castes est présent en zone sahélienne bien que certaines tâches artisanales puissent être confiées à des esclaves.

Les guerres de razzia se développent et certains esclaves détenus par l'aristocratie peuvent être investis de tâches administratives diverses préfigurant l'institution des esclaves de la couronne.

L'écoulement des esclaves est assuré par des marchés internationaux soit à travers le Sahara, soit, pour les sociétés forestières, en direction de la côte atlantique. Le royaume est inséré dans un vaste réseau d'échanges commerciaux internationaux. Le secteur économique esclavagiste de l'aristocratie ne contrôle néanmoins pas le réseau marchand qui est le fait de marchands professionnels ; les nobles n'ont pas les moyens de contraindre les marchands à partager les bénéfices (Terry 1975).

Un exemple de ce type de formation politique est donné par l'Empire Sonraï. Dans ce cas l'acceptation de l'hégémonie d'une aristocratie « protectrice » par la société lignagère vient des menaces exercées par les razzias touareg. Des esclaves sont incorporés dans la sphère pouvoir, notamment dans l'armée. Certains esclaves accèdent même à des charges administratives importantes : chef de la flottille de l'Askia, conseiller principal de ce dernier, gouverneur de Djenné, percepteur des taxes du port de Tombouctou, chef du protocole (Olivier de Sardan 1975).



Case sonrai (photographie A. Gallay)

On retrouve ce type de société en forêt. Le royaume abron du Gyaman, à cheval sur la Côte d'Ivoire et le Ghana, regroupe des populations matrilineaires de langue gur (Senoufo, Gurunsi), mandé (Goro, Dioula) et akan (Agni). Le secteur de production esclavagiste dépendant de l'aristocratie concerne ici trois secteurs : la production agricole, l'extraction de l'or et le portage. L'institution des esclaves de la couronne se limite à quelques conseillers proches du roi dont le rôle est essentiellement religieux (Terry 1975).

Les Etats guerriers réunissent les tyrannies militaires (Empire bambara de Ségou) et les sociétés royales (Ashanti, Oyo, Bénin).

P5.5. Les États guerriers sensu stricto, ou tyrannies militaires, sont des États esclavagistes s'appuyant sur un corps d'esclaves armés.

5. Etats guerriers : tyrannies militaires (« Royaume » de Ségou)

- Marchés intra villageois	<input type="checkbox"/>
- Transmission par séniorité	<input checked="" type="checkbox"/>
- Poignade	<input checked="" type="checkbox"/>
- Castes	<input checked="" type="checkbox"/>
- Chefferie	<input checked="" type="checkbox"/>
- Marchés locaux et régionaux	<input checked="" type="checkbox"/>
- Marchés internationaux	<input checked="" type="checkbox"/>
- Razzias	<input checked="" type="checkbox"/>
- Aristocratie	<input checked="" type="checkbox"/>
- Secteur économique esclavagiste	<input checked="" type="checkbox"/>
- Capitalisme ostentatoire	<input checked="" type="checkbox"/>
- Esclaves de la couronne	<input checked="" type="checkbox"/>
- Despotisme	<input checked="" type="checkbox"/>
- Transmission par primogéniture	<input type="checkbox"/>
- Islam	<input type="checkbox"/>
- Idéologie marchande	<input type="checkbox"/>

Les corps d'esclaves armés exploitent militairement les paysans contraints de participer physiquement à la capture des esclaves au sein d'une armée de métier. Ces activités de capture et d'engagement militaire permanent expliquent, mieux que l'extraction et le commerce de l'or en direction du monde méditerranéen, le développement de ces formations.

Le régime politique est despotique et la guerre est le noyau autour duquel se forme une société à hiérarchie interne strictement militaire, dont le seul maître et le seul pôle d'accumulation et de redistribution des richesses et des hommes est le roi. A travers ces mécanismes, les États guerriers édifient une société nouvelle qui s'affirme à travers des hommes jeunes dotés de la force physique, en opposition avec la société lignagère patriarcale dominée par les « aînés », maîtres des greniers et des savoirs. Elle privilégie l'association sur le clan, l'adhésion et la cooptation comme mode de recrutement sur la parenté et la naissance, de même la valeur et l'exploit sur l'ancienneté. Les corps armés serviles des esclaves de la couronne, particulièrement puissants, contrebalancent facilement les tentatives d'insubordination des autres corps de guerriers. Les armées seront utilisées pour les razzias, mais également pour détruire les lieux de pouvoir concurrents au cours d'opérations ponctuelles visant les autres centres urbains et s'achevant les plus souvent par leur mise à sac et leur destruction, sans volonté d'intégration dans un « empire ».

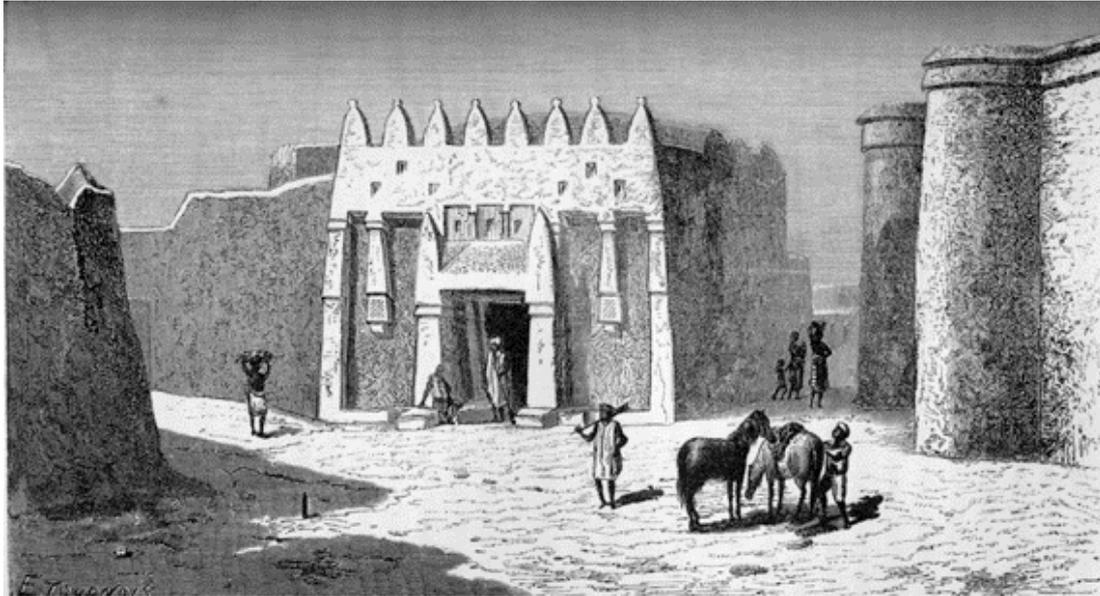
Le système des castes est présent.

A la différence des sociétés marchandes l'esclavage fonctionne surtout au profit de la cour et des membres de l'aristocratie. Les esclaves attachés au palais et à la classe dominante sont utilisés comme instrument de domination et d'oppression contre les populations agricoles franches. L'accumulation des esclaves au sein de la classe dominante pour des raisons de prestige prive d'autre part la paysannerie de cette main d'oeuvre et maintient celle-ci dans les structures d'une économie domestique. Le roi se réserve la plus grande partie des prises et distribue le reste aux guerriers. Le renouvellement de la population servile s'opère plus souvent à travers de nouveaux raids de razzia que par des mécanismes internes de fécondité, les esclaves étant rarement autorisés à se marier. Les guerres de razzia se diversifient : campagnes de longue durée mettant en jeu des effectifs importants, raids rapides menés par de petits groupes de guerriers, simple brigandage en bande sans commandement. D'autres causes de servitude existent comme la famine ou l'insolvabilité.

« Un des atouts de l'État (...) est qu'il peut tenir campagne pendant l'hivernage (la saison des cultures) une partie au moins de ses troupes, à la fois parce que le roi dispose d'un surplus suffisant pour nourrir ceux des guerriers qui ne peuvent cultiver et d'assez d'hommes pour qu'on puisse n'en mobiliser à chaque fois qu'une partie et laisser ceux qui restent aux tâches agricoles. » (Bazin 1985, 345).

Les esclaves sont rarement achetés, mais essentiellement vendus. L'exportation des esclaves en direction du Nord, à travers le Sahara et en direction de l'Atlantique par l'intermédiaire des marchés internationaux, ne laisse sur place qu'un nombre minimum de captifs réservés d'abord à la cour, à l'aristocratie et aux chefs militaires.

Un exemple de ce type de formation politique est donné par l'Empire bambara de Ségou (Bazin 1975, 1982).



Une maison de Ségou (d'après Mage 1868, p.309).

P5.6. Les sociétés royales voient apparaître la divinisation du roi et sa mise à l'écart progressive des affaires politiques.

6. Etats guerriers : sociétés royales (Ashanti, Oyo, Bénin)

- Marchés intra villageois
- Transmission par séniorité
- Poignade
- Castes (guildes d'artisans)
- Chefferie
- Marchés locaux et régionaux
- Marchés internationaux
- Razzias
- Aristocratie
- Secteur économique esclavagiste
- Capitalisme ostentatoire
- Esclaves de la couronne
- Despotisme
- Transmission par primogéniture
- Islam
- Idéologie marchande



La royauté fait souvent référence en Afrique à la notion de « royauté divine » introduite en son temps par Frazer dans son célèbre livre *Le Rameau d'or*. Cette notion a fait l'objet de nombreuses discussions et contestations (Tardis sans date) bien que le terme soit maintenu par un archéologue marxiste comme Claude Meillassoux (1986). Nous ne l'utiliserons pas ici, suivant ainsi l'exemple d'Alain Testart (2005). Les sociétés royales se rencontrent essentiellement dans les régions forestières de l'Afrique, notamment au Nigeria.

La société conserve une structure lignagère de base et s'organise autour d'une cité solidement fortifiée, centre administratif de l'État.

L'absolutisme royal est à la fois le produit de l'envahissement du pouvoir par les grands aristocrates et de la réaction du roi face à ce phénomène. Le roi reste confiné dans son palais à l'exception de certaines fêtes religieuses. La sacralisation du souverain et ses relations privilégiées avec le divin procèdent de deux sources. L'une provient de la notion patriarcale empruntée à l'idéologie de la parenté, l'autre de la résurgence de fonctions sacerdotales confiées par certaines sociétés lignagères à des personnages liés au sacré. Le roi a seul le gouvernement suprême, mais il n'est pas le seul gouvernant. Il a autour de lui des gens de cour qui partagent les charges et les avantages de son rôle. Ce groupe de gouvernants est hétérogène. Il comprend des parents du monarque, des autorités des autres lignages, des conseillers, des spécialistes comme des devins et des guérisseurs, des représentants des régions éloignées. Ce groupe, qui habite le palais, pouvait constituer une menace pour le monarque. La divinisation du roi achève d'écarter ce dernier des affaires temporelles et le met à l'écart des pressions exercées par les conseils qui peuvent même le contraindre à se suicider. La sacralisation du roi, qui est imposée par son entourage afin de l'écarter du pouvoir exécutif, se renforce à mesure que la royauté s'enfonce dans ses contradictions, écartelé entre isolement sacralisé et interventionnisme politique opposant souvent les aristocrates du Palais aux chefs de la Ville. La transmission du pouvoir s'opère traditionnellement par ordre de primogéniture mais cette règle entre en contradiction avec le pouvoir des conseils qui élisent le roi.

La part prise par les esclaves de la couronne peut être importante notamment au niveau du contrôle et de l'administration du Palais. On retrouve des esclaves dans l'armée qui reste contrôlée par les chefs de lignages, et au niveau de la collecte des impôts. Les esclaves du Palais deviennent des intermédiaires entre le roi et les administrateurs de province, des superviseurs de l'administration et même des gouverneurs de province.

La spécialisation artisanale se manifeste à travers des corps d'artisans attachés au Palais produisant un art de cour souvent spectaculaire (laitons à cire perdue, tissages, ivoires sculptés, etc.). Ces corps d'artisans endogames appartiennent à ce qu'on appelle des guildes une notion qui reste proche de celle de caste de la zone sahélienne mises à part des relations beaucoup plus étroites avec le pouvoir central et le Palais.

La chasse aux esclaves et l'exploitation de l'or restent de puissants moteurs de l'économie. L'économie marchande, contrôlée par le Palais, s'intègre entre le double pôle côtier sous domination européenne, notamment portugaise, et sahélien.

Le royaume yorouba d'Oyo, le royaume edo du Bénin et, dans une moindre mesure, l'Ashanti constituent de bons exemples de ce type de société.

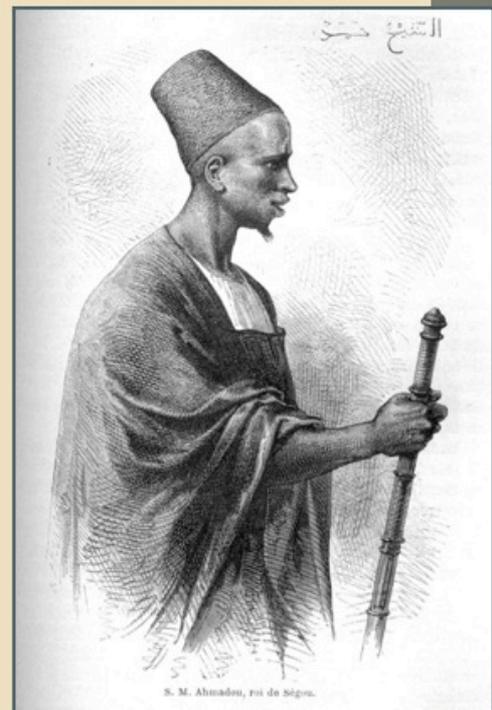


La ville de Bénin (Globus, vol 1, p.XXII, 27 novembre 1897).

P5.7. Les Etats marchands voient se développer une sphère commerçante importante suivant une voie d'accumulation individuelle des richesses (Empire peul du Maassina et Empire toucouleur).

7. Etats marchands (Peul du Maassina, Toucouleur)

- Marchés intra villageois
- Transmission par séniorité
- Poignade
- Castes
- Chefferie
- Marchés locaux et régionaux
- Marchés internationaux
- Razzias
- Aristocratie
- Secteur économique esclavagiste
- Capitalisme ostentatoire
- Esclaves de la couronne
- Despotisme
- Transmission par primogéniture
- Islam
- Idéologie marchande



Peu avant l'emprise coloniale, des États marchands se développent en zone sahéenne dans la logique de stratégies d'accumulation et de profits individuels avec le renforcement d'une caste indépendante de marchands, parfois concurrente des pouvoirs administratif et guerrier. Ces formations se caractérisent par l'importance prise par l'Islam dans tous les aspects de la vie économique, sociale et politique.

Dans l'empire peul du Maassina Seekou Aamadou et ses marabouts font profession d'ascèse et sont eux-mêmes étrangers au commerce. Détenteurs d'une idéologie puissante et cohérente capable d'offrir une alternative aux pouvoirs aristocratiques ils respectent par contre et encouragent l'accumulation privée de richesses par les marchands (Meillassoux 1986). On assiste en effet à l'accession au pouvoir d'une classe dominante désireuse d'encourager le commerce régional (bétail, textiles) et international (or, esclaves), plutôt que de le réprimer. L'application du droit islamique en matière de succession et d'héritage tend à consolider les dynasties régnantes.

Certaines de ces formations, comme l'Empire peul du Maassina dans le delta intérieur du Niger, développent une vraie administration centralisée et proposent une réorganisation générale des forces économiques dont le schéma survit encore aujourd'hui. Des gouverneurs sont nommés en certains points stratégiques du territoire. Ethnies diverses spécialisées dans l'agriculture, l'élevage ou la pêche et castes artisanales sont intégrées dans un système socio-économique complexe dans lequel chaque spécialisation concourt au fonctionnement général de l'État. Les éleveurs sont partiellement sédentarisés et leurs parcours de transhumances réglementés afin qu'ils n'entrent pas en conflit avec l'exploitation agricole. Les parcours des groupes de pêcheurs sur les divers bras du Delta sont également réglementés. Les systèmes des castes se complexifient sous l'influence peul et toucouleur.

Le système de production esclavagiste se renforce avec le développement des guerres esclavagistes visant les populations restées animistes et l'idéologie des guerres saintes (*djihad*). Le volume du trafic des esclaves soumis à la demande maghrébine et européenne augmente et atteint un pic. Il tend ensuite à s'effondrer laissant sur place une pléthore d'esclaves qui ne peuvent plus être écoulés vers l'extérieur et seront utilisés sur place créant une croissance économique importante aux environs des centres urbains (Aubin 1982). La traite européenne est en effet progressivement interdite à partir de 1807 ; elle persistera néanmoins jusque vers 1870. Ce phénomène crée aux environs des villes les plus importantes des conditions favorables, mais sans lendemain, pour l'apparition d'un véritable servage.

L'Empire peul du Maassina (1818-1862), l'Empire d'El Hadj Omar (1840-1893) et l'Empire de Samori (1870-1898) sont les exemples emblématiques de ce type d'évolution.



Kong, capitale commerciale de l'Empire de Samori (d'après Binger 1892, p. 295).

6. Une anthropologie des morts d'accompagnement

En suivant Alain Testart (2004a et b), nous pouvons proposer quelques caractéristiques générales transculturelles présentées par ce qu'il convient d'appeler désormais des morts d'accompagnement (MA).

6. ANTHROPOLOGIE DES MORTS D'ACCOMPAGNEMENT

Un phénomène très largement répandu à l'échelle mondiale

1. Les MA regroupent des individus de groupes sociaux très divers
2. Les MA ne sont pas sacrifiés et n'ont pas de valeur expiatoire
3. Les MA signalent des personnages importants dans la société et relèvent du prestige social.
4. Les MA sont des proches du défunt
5. L'accompagnement est la marque de la dépendance
6. L'accompagnement est la marque de la fidélité
7. L'accompagnement est la marque de relations personnelles importantes dans les sociétés.
8. Les fidélités personnelles engendrent des pouvoirs personnels



P6.1. Les MA regroupent des individus de groupes sociaux très divers.

Alain Testart montre que les MA se rencontrent dans les tombes de personnages extrêmement divers : rois, hauts dignitaires, seigneurs locaux, chefs de lignage. Les MA appartiennent à plusieurs catégories sociales : serviteurs royaux préposés au bien être du souverain, esclaves domestiques : serviteurs personnels, esclaves en voie d'affranchissement, esclaves établis ou casés sur une terre, esclaves de 2^{ème} génération, esclaves composant des suites guerrières, amis, compagnons suivants non dépendants se donnant la mort volontairement, enfin épouses et concubines. Les esclaves sont soit d'origine interne (esclaves pour dette par exemple), soit d'origine externe (esclaves de guerre).

P6.2. Les MA ne sont pas sacrifiés à des entités religieuses et n'ont pas de caractère expiatoire.

Les morts d'accompagnement ne correspondent pas à des sacrifices offerts à des entités religieuses particulières. Les peuples qui placent des objets ou des morts d'accompagnement dans les tombes sont loin d'avoir une conception claire d'une vie d'outre tombe organisée à

l'image de celle d'ici bas. Les raisons évoquées sont le plus souvent étrangères aux croyances religieuses. Enfin les MA n'ont pas de caractère expiatoire ; ils ne sont pas tués pour expier une faute. Les MA relèvent par contre de liens sociaux et politiques particuliers.

P6.3. Les MA signalent des personnages importants dans la société et relèvent du prestige social.

Les témoignages historiques permettent d'autre part de dégager certaines constantes dans les rituels funéraires. Les descriptions concernent toujours des personnages jugés importants, rois, grands seigneurs ou chefs divers, chefs de famille. Les morts d'accompagnement sont souvent mentionnés.

P6.4. Les MA sont des proches du défunt.

Tous les témoignages convergent pour dire que la première personne sacrifiée est l'épouse la plus proche du défunt. S'y ajoute un certain nombre d'esclaves et de « familiers ». On notera l'absence de référence explicite au statut de prisonnier de guerre, du moins pour les individus inhumés à proximité du défunt. Les personnages sacrifiés sont toujours des « proches » du défunt dont les auteurs soulignent les liens de familiarité. Les esclaves sont donc plus particulièrement des esclaves de case et non des esclaves de traite.

P6.5. L'accompagnement est la marque de la dépendance.

Une société qui admet la dépendance en général est une société entièrement bâtie sur la dépendance. Aucune personne, ni aucune chose n'y est sans maître ni sans propriétaires, y compris les épouses.

P6.6. L'accompagnement est la marque de la fidélité.

Les MA révèlent des liens de fidélités entre maîtres et dépendants, ces derniers pouvant être des volontaires. L'importance de l'esclavage vient d'abord de ce qu'il fournit des dépendants, de ce qu'il permet en conséquence d'accroître le nombre de ses dépendants au-delà du cercle des apparentés et de fournir des fidélités personnelles. Les fidélités personnelles constituent une menace pour le pouvoir étatique. Lorsque le pouvoir étatique ne tient que par le pouvoir des fidélités personnelles, ce dernier se maintient quand il en dispose, mais il s'affaiblit et se défait lorsqu'il les laisse proliférer en dehors de son contrôle. Il existe donc une relation inverse entre le développement des fidélités personnelles et le développement de la bureaucratie étatique.

P6.7. L'accompagnement est la marque de relations personnelles importantes dans les sociétés. Les fidélités personnelles engendrent des pouvoirs personnels.

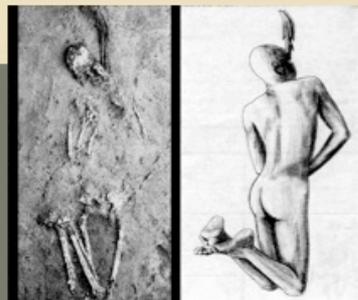
L'accompagnement est le signe le plus évident de la puissance. L'ampleur des massacres ne traduit pas la puissance d'un royaume mais le pouvoir d'un homme. Les fidélités personnelles relèvent de la stratégie de la richesse. Elles naissent avec la richesse et à cause d'elle. La richesse joue le rôle de valeur et ne peut s'incarner que dans des biens d'une certaine durabilité, biens matériels ou esclaves.

7. Des morts d'accompagnement dans quels types de sociétés ?

Il devient dès lors possible de préciser la nature des sociétés ouest-africaines qui pratiquent le rite de l'accompagnement notamment au niveau du type de domination politique. On observe des MA dans des sociétés lignagères non étatiques, des sociétés de transition et des sociétés étatiques despotiques. Ils disparaissent par contre au niveau des États bureaucratiques consolidés.

7. MORTS D'ACCOMPAGNEMENT ET SOCIÉTÉS PRECOLONIALES AFRICAINES

- Absence de MA dans les sociétés lignagères simples qui ne possèdent pas ou peu d'esclaves
- Présence de MA concernant les chefs de lignage dans les protochefferies
- Importance de MA dans les chefferies classiques (présence d'une aristocratie et guerres de razzia)
- Présence de MA dans les sociétés étatiques royales, mais limitée à la sphère palatale
- Régression et disparition des MA dans les Etats guerriers et les Etats marchands avec l'institutionnalisation des esclaves de la couronne



P7.1. On ne signale aucun exemple de morts d'accompagnement dans des sociétés lignagères simples qui ne possèdent pas ou peu d'esclaves.

La documentation disponible permet d'écarter la présence de morts d'accompagnement dans les sociétés lignagères les plus simples qui ne possèdent pas ou peu d'esclaves. Les données concernant les pratiques funéraires de ces populations restent néanmoins extrêmement pauvres dans le domaine des questions qui nous intéressent ici.

P7.2. On rencontre des MA dans des protochefferies

Les Bèti du Cameroun possèdent un nombre limité d'esclaves tués au moment du décès de leur maître. Chez les Odjikru et les Abey de Côte d'Ivoire les morts d'accompagnement peuvent atteindre une quinzaine. Il est difficile de dire s'il faut assimiler à cet ensemble les données concernant les populations de Guinée Bissau, Beaffare et Papels. Les MA semblent préférentiellement associés aux chefs de lignages.

Dans une société lignagère, la présence de MA témoignant de liens personnels de domination et de dépendance révèle une société fondée sur des liens plus complexes que la simple parenté. Les accompagnants des sociétés non étatiques se recrutent exclusivement - une fois mis à part les épouses et concubines – parmi les esclaves. C'est dans les sociétés lignagères, notamment en Afrique, que l'on rencontre les pires conditions d'esclaves.

P7.3. On rencontre des MA dans des chefferies classiques

Les descriptions disponibles pour l'empire du Mali une fois consolidé parlent en faveur d'une chefferie classique. Il convient en effet d'être prudent au sujet de la dénomination de « roi », couramment utilisée en zone sahélienne pour désigner le principal dépositaire du pouvoir politique. On constate dans cette formation la présence d'une aristocratie. L'ordre de

succession suit le principe de primogéniture. Le chef suprême appelé Mansa est entouré de hauts fonctionnaires et dignitaires choisis parmi les descendants de Soundiata le fondateur de la dynastie. Les descendants de Soundiata constituaient une aristocratie militaire dite noblesse de carquois qui exerçait de préférence des fonctions militaires. Les indications historiques disponibles sur les morts d'accompagnement ne concernent que le Mansa.

Dans le Royaume abron de Côte d'Ivoire les mises à mort en relation avec le défunt sont accompagnées de mises à mort sauvages.

P7.4. On rencontre des MA dans des sociétés étatiques royales

L'empire du Ghana pose un problème délicat car il est difficile d'évaluer la nature de la société et du pouvoir politique à partir de sources essentiellement historiques. Ce que l'on sait est néanmoins compatible avec le notion de société royale. Le roi entretient des relations privilégiées avec le sacré représenté par un serpent mythique. Son pouvoir est essentiellement symbolique. Il ne peut aller à la guerre. Le roi parle peu. Il ne converse des affaires publiques qu'avec les chefs et les prêtres. L'organisation politique repose sur une aristocratie comprenant des patriarches conseillers, généraux, gouverneurs militaires, officiers. Il n'y a pas d'artisans castes. Les morts MA sont des proches du roi, notamment des intendants.

On retrouve des morts d'accompagnement dans le royaume Ashanti et dans les royaumes d'Oyo et du Bénin. Un chercheur comme Irstam a rassemblé en 1944 (réédition 1970, 153-155) quelques soixante témoignages sur cette coutume royale.

Les MA se retrouvent dans des sociétés de transition comportant un pouvoir « royal » dans lesquelles les esclaves servent à la fois leur maître et l'État. Les fidèles personnels, notamment les « esclaves de la couronne » jouent en effet un rôle important dans les monarchies où la hiérarchie de fonction reste peu importante.

P7.5. On ne rencontre que peu de MA dans les États guerriers.

On ne signale pas la pratique des MA pour l'Empire bambara de Ségou.

Les Seerer présentent une société étatique comportant une classe de captifs de la couronne supérieure aux autres captifs. Ces derniers ne devaient leurs services qu'aux maîtres suprêmes dans les capitales. On ne possède qu'une seule mention de mort d'accompagnement: un chef militaire d'un personnage important.

Le statut des esclaves s'améliore dans les États despotiques qui ont tendance à lutter contre la constitution de pouvoirs personnels. La fin des morts d'accompagnement accompagne trois phénomènes : 1. On passe de fidélités envers des hommes particuliers (qui vont jusqu'à la mort) à des fidélités envers des principes, par exemple le service de l'État. 2. On passe d'une hiérarchie entre individus à une hiérarchie de fonctions. 3. On assiste à une bureaucratisation. Le service de l'Etat, non de la personne du roi, ou l'appartenance à une bureaucratie exclut la mise à mort au titre de l'accompagnement. La pratique de l'accompagnement est absente des grands États que l'on aimerait dire « consolidés », tout au moins largement bureaucratisés.

Nous pouvons désormais résumer nos informations sous forme de cinq propositions.

P7.6. Les MA sont absents des sociétés lignagères les plus simples qui possèdent un nombre très limité d'esclave et ne pratiquent que la poignade.

P7.7. La coutume apparaît sporadiquement dans des sociétés lignagères de type protochefferies. Elle peut alors concerner tous les chefs de lignage.

P7.8. La coutume atteint un développement maximum avec les chefferies classiques qui voient se développer une sphère aristocratique et où les guerres de razzia se multiplient alors que l'institution des esclaves de la couronne reste absente ou embryonnaire.

P7.9. La coutume persiste dans les sociétés étatiques royales, mais elle se limite peut-être à la sphère palatale. Les morts d'accompagnement royaux sont associés à des massacres externes aléatoires d'individus dont les corps resteront sans sépultures.

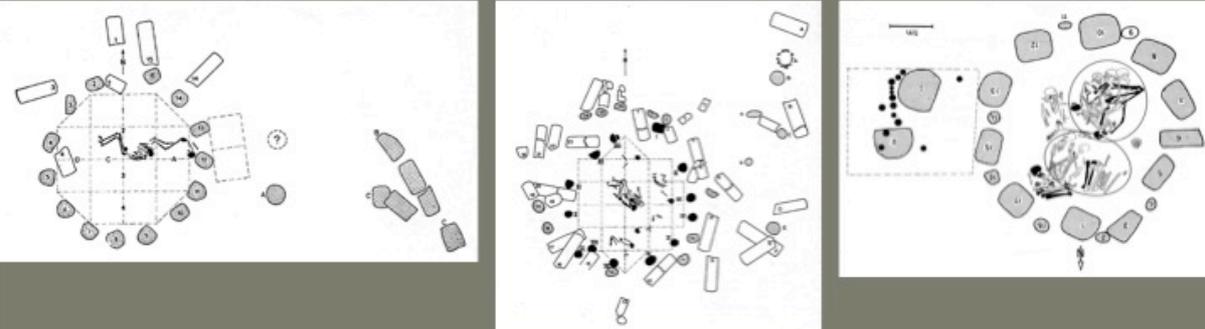
P7.10. La coutume régresse et disparaît dans les États guerriers et les États marchands au maximum de la traite arabe et européenne ce qui témoigne de son caractère autochtone.

8. Mégalithisme sénégambien et sociétés

La compatibilité que nous reconnaissons entre les faits archéologiques et les données ethnohistoriques permettent de dresser un tableau plausible de la société qui est à l'origine du mégalithisme sénégambien.

8. MEGALITHISME SENEGAMBIEN ET TYPES DE SOCIÉTÉS

- Lecture sociale et politique du phénomène mégalithique possible
- Architecture impliquent des formes de collaboration entre lignages
- Morts d'accompagnement témoignant d'une hiérarchisation sociale
- Corps en contacts témoignant des liens sociaux les plus forts : épouses et concubines ?
- Corps périphériques ou des niveaux supérieurs : esclaves de case ou esclaves résultant de la prédation guerrière
- Grands nombres de corps : statut particulièrement défavorisé des esclaves



P8.1. Une lecture sociale et politique de l'évolution du phénomène mégalithique peut être proposée.

Une interprétation anthropologique des données archéologiques est rendue possible par une certaine proximité géographique du domaine mégalithique et des sociétés précoloniales qui nous fournissent des renseignements sur la structure sociale et politiques des populations de l'Afrique de l'Ouest, ceci malgré un certain décalage chronologique. La plupart des

renseignements ethnohistoriques disponibles sont en effet postérieurs à la fin du phénomène mégalithique.

P8.2. La fabrication et la mise en place des mégalithes impliquent nécessairement des formes plus ou moins complexes de collaborations entre des lignages.

L'extraction des mégalithes provenant de la cuirasse latéritique, le transport des pierres et la construction des tombes dépasse les possibilités d'une simple famille. Ces opérations nécessitent donc la présence d'une autorité politique fédérative. Celle-ci est capable de mobiliser la main d'œuvre de « grandes familles » plus ou moins proches sur le plan de l'ascendance.

P8.3. L'asymétrie des inhumations traduit une hiérarchie et révèle la distance sociale séparant l'accompagné des accompagnants.

Les morts d'accompagnement permettent d'identifier certains liens socio-économiques et politiques présents au sein des sociétés qui les pratiquent. Les traitements infligés à une partie des individus inhumés dans la tombe avec le défunt témoignent des fortes inégalités caractérisant cette société.

P8.4. Les sépultures simultanées dont les corps sont en contact direct dans les parties profondes du dispositif funéraire signalent les liens sociaux les plus forts.

Il peut s'agir des épouses ou des concubines du défunt ou, si les corps sont nombreux, de sa garde rapprochée. Des configurations complexes comme celles rencontrées dans le cercle 25 de Sine Ngayène témoignent de la présence de dépendants dont la proximité avec le défunt dans la mort témoigne de liens de fidélités indéfectibles dans la vie.

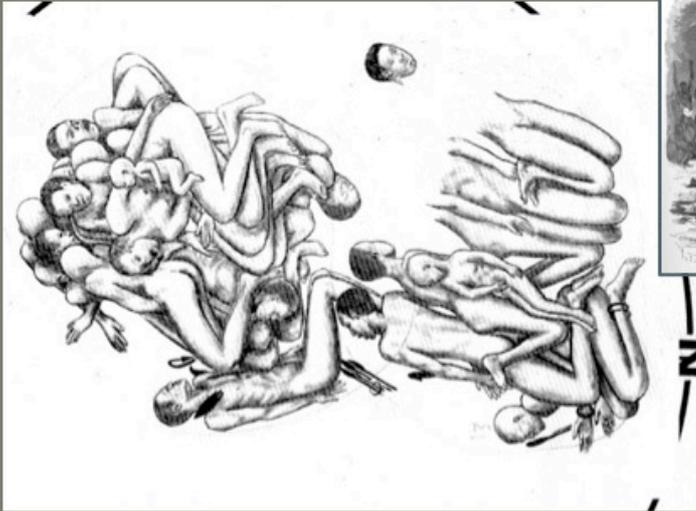
P8.5. Les accumulations de corps dans les niveaux supérieurs de la tombe ou en position périphériques pourraient correspondre à des esclaves.

Les esclaves inhumés sont des proches et des intimes du défunt, intégrés dans la communauté domestique du maître, notamment des esclaves de case. Les esclaves sont issus des pratiques de l'esclavage interne et/ou de la prédation guerrière.

P8.6. Certains corps superficiels pourraient témoigner de mises à mort intervenant un certain temps après le décès de la personne inhumée.

Des témoignages historiques montrent que l'on peut « sacrifier » certains individus, notamment des captifs de guerre, en mémoire de certains défunts plusieurs années après son décès. Cette pratique pourrait expliquer la présence de certains corps découverts dans la partie superficielle ou périphérique de la sépulture. Le cas du cercle 27 de Sine Ngayène, utilisé sur une longue période, pourrait illustrer ce phénomène.

- Mégalithisme compatible avec société lignagère et incompatible avec société étatique
- Inflation du nombre des MA : renforcement du pouvoir des chefferies



MODELE LE PLUS PLAUSIBLE

- Chefferie classique évoluant de la suite militaire vers le despotisme guerrier avec la création d'une classe aristocratique

P8.7. Avec leur grand nombre de MA témoignant d'un statut particulièrement défavorisé pour les esclaves, les rituels funéraires mégalithiques sont incompatibles avec une société étatique consolidée.

Le sort réservé aux multiples personnes exécutées à la mort d'un personnage important est compatible avec une société lignagère traditionnelle et incompatibles avec une société étatique dans laquelle le sort des esclaves s'améliore.

P8.8. L'inflation du nombre des morts d'accompagnement au cours du temps, témoigne du renforcement du pouvoir de certaines chefferies.

Ce phénomène, qui n'est pas propre à cet ensemble mais se retrouve ailleurs en Afrique (par exemple à Kerma au Soudan), témoigne d'une hiérarchisation progressive des lignages du renforcement du pouvoir de certaines chefferies, de l'augmentation des compétitions entre détenteurs du pouvoir politique et d'une augmentation progressive de la violence interclasse et des inégalités.

P8.9. Le modèle le plus plausible est celui d'une chefferie classique évoluant du modèle de la suite militaire vers celui du despotisme guerrier avec la création d'une classe aristocratique.

L'ensemble des données disponibles permet de considérer le modèle de la chefferie classique comme le plus plausible. Il n'est pas exclu que la société aie évolué au cours de la longue périodes mégalithique comme en témoigne l'inflation du nombre des morts d'accompagnements.

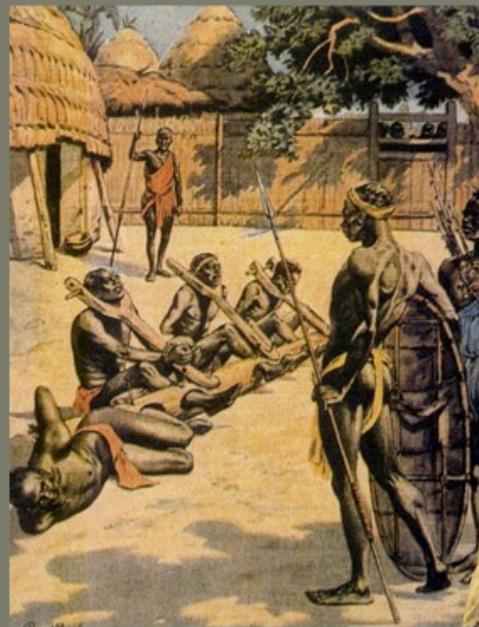
P8.10. Ces faits sont sans relations avec la traite internationale des esclaves.

Le phénomène observé semble indépendant des transformations induites par le commerce arabe puis européen des esclaves, son origine étant plus ancienne. Les plus anciens témoignages de morts d'accompagnement se situent en effet dans les premiers siècles avant notre ère avant l'influence arabo-berbère et son terme au 16^{ème} siècle peu avant l'arrivée des premiers européens sur les côtes de l'Afrique.

- Faits sans relation avec la traite internationale : origine plus ancienne et terme avant l'arrivée des européens



Traite arabe



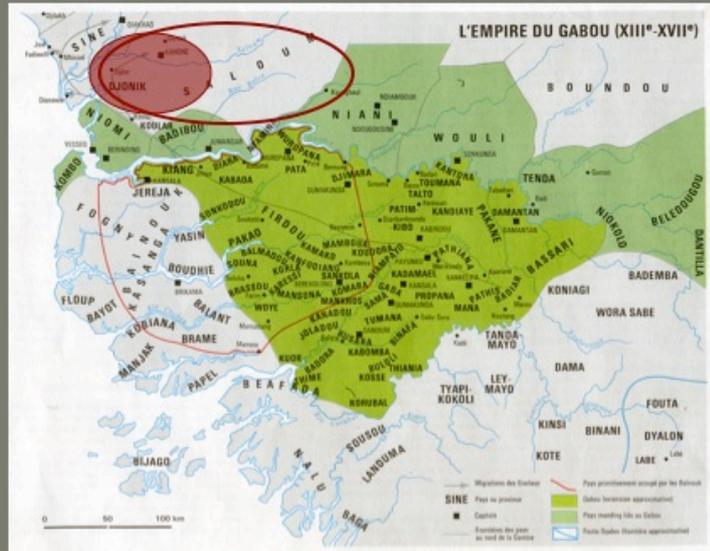
Traite européenne

P8.11. Ce renforcement de la compétition entre lignages aristocratiques a mis en péril l'équilibre de la société et a entraîné la fin du mégalithisme.

Selon l'hypothèse que nous défendons la construction des cercles cesse avec l'apparition d'un nouveau type de sépulture, le tumulus à pierre frontale et la disparition progressive des morts d'accompagnement. Ce phénomène peut être mis en relation avec la prise de contrôle de la zone occidentale par la dynastie Gelwaar d'origine mandé (royaume du Saloum). Elle a causé l'effondrement des chefferies traditionnelles et, à terme, la disparition d'un système politique voué à l'anarchie.

FIN DU PROCESSUS HISTORIQUE : LE ROYAUME DU SALOUM

- Renforcement de la compétition entre lignages : prise de contrôle de la zone occidentale par une dynastie mandé d'origine étrangère et formation étatique.
- Diminution et disparition des MA.



P8.12. L'ensemble de la construction présentée dépend de la qualité des sources mobilisées, notamment archéologiques, et ne représente qu'un état provisoire de la réflexion.

Les données archéologiques mobilisées restent peu nombreuses. Les sépultures fouillées sont en nombre restreint et les dates permettant de proposer un scénario historique limitées à quelques mesures. Dans cette perspective la datation des tumulus à terre frontale reste conjecturale et repose uniquement sur des données d'ordre topographiques. Cette situation ne doit pourtant pas nous empêcher de proposer des interprétations de rang élevé, mais doit nous rendre attentif au caractère seulement plausible de ces dernières.

Bibliographie

- Aubin, C. 1982. Croissance économique et violence dans la zone saharienne, du XVI^e siècle au XIX^e siècle. In : Bazin, J., Terray, E., ed. *Guerres de lignages et guerres d'états en Afrique*. Paris : Ed. des Archives contemporaines, 423-511.
- Bazin, J. 1975. Guerre et servitude à Ségou. In : Meillassoux, C., ed. *L'esclavage en Afrique précoloniale*. Paris : Maspéro. (Bibl. d'anthrop.), 135-181.
- Bazin, J. 1982. Etat guerrier et guerres d'Etat. In : Bazin, J., Terray, E., ed. *Guerres de lignages et guerres d'états en Afrique*. Paris : Ed. des Archives contemporaines, 319-374.
- Bazin, J. 1985. A chacun son Bambara. In : Amselle, J.-L., M'Bokolo, E., ed. *Au coeur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et état en Afrique*. Paris : La Découverte. (Textes à l'appui, série anthrop.), p. 87-127.
- Becker, C., Martin, V. 1982. Rites de sépulture préislamiques au Sénégal et vestiges protohistoriques. *Archs suisses d'anthrop. gén. (Genève)*, 46, 2, 261-293.
- Bocksberger, O.-J. 1976. *Le dolmen M VI : texte, catalogue et planches (publ. par A. Gallay)*, 2 vol. Lausanne : Bibl. hist. vaudoise. (Le site préhist. du Petit-Chasseur : Sion VS ; 1/2, Cahs d'archéol. romande ; 6/7, Docum. du Dép. d'anthrop. et d'écologie de l'Univ. de Genève ; 1/2).
- Casparis, L. 2006. *Early Classic Jalieza and the Monte Albán State : a study of political fragmentation in the Valley of Oaxaca, Mexico*. Genève : Dép. d'anthrop. et d'écologie de l'Univ., Atelier de reprod. de la Section de physique. (Thèse de doctorat : Faculté des sciences. Section de biologie ; Archéol. préhist. ; Sc. 3717).
- Chambon, P. 2003. *Les morts dans les sépultures collectives néolithiques en France : du cadavre aux restes ultimes*. Paris : Eds du CNRS. (Gallia préhist. : suppl. ; 35).
- Cuoq, J. trad. 1985. *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du 8^{ème} au 16^{ème} siècle (Bilad al-Sudan)*. Paris : Eds du CNRS.
- Cultru, P. 1913. *Premier voyage de Sieur de la Courbe*. Paris : Champion-Larose.
- Duday, H. 2007. *Lezioni di archeotantologia : archeologia funeria e antropologia di campo*. Roma : Soprintendenza archeol., Ecole fr. de Rome.
- Duday, H., Masset, C., ed. 1987. *Anthropologie physique et archéologie : méthodes d'étude des sépultures*. Colloque (4-6 nov. 1982 ; Toulouse). Paris : Eds du CNRS.
- Fernandes, V. 1938. *Description de la côte d'Afrique du Ceuta au Sénégal (1506-1507)*. Paris : Edition de Cerival (trad. Th. Monod).
- Feustel, E., Ulrich, H. 1965. Totenhütten der neolithischen Walternienburger Gruppe. *Alt-Thüringen (Weimar)*, 7, 105-202.
- Fournier, M. 2009. L'histoire ne nous apprend rien ! Rencontre avec Paul Veyne. *Les grands dossiers des sciences humaines*. 13 Décembre 2008-janvier-février 2009. Paris : sciences humaines.
- Gallay, A. 2007a. Le mégalithisme sénégalais : une approche logiciste. In : Descamps, C., Camara, A. ed. *Senegalia : études sur le patrimoine ouest-africain (Hommage à Guy Thilmans)*, 205-222.

Gallay, A. 2007b. 25 ans de logicisme : quel bilan ? In : *Congrès du centenaire : un siècle de construction du discours scientifique en préhistoire* (26^{ème} congrès préhistorique de France, Avignon 21-25 septembre 2004), 23-36.

Gallay, A. (à paraître). Les mécanismes de diffusion de la céramique traditionnelle dans la boucle du Niger (Mali) : une évaluation des réseaux de distribution. In : Manen, C., Convertini, F., Binder, D., Sénépart, I. ed. *Organisation et fonctionnement des premières sociétés paysannes : structure des productions céramiques* (Séance SPF, Toulouse, mai 2007). Mémoires de la Société préhistorique française.

Gallay, A., Chaix, L. 1984. *Le dolmen M XI : texte et planches, documents annexes*. 2 vol. Lausanne : Bibl. hist. vaudoise. (Le site préhist. du Petit-Chasseur : Sion VS ; 5/6, Cahs d'archéol. romande ; 31/32, Docum. du Dép. d'anthrop. et d'écologie de l'Univ. de Genève ; 8/9).

Gallay, A., Pignat, G., Curdy, P. 1982. Mbolop Tobé (Santhiou Kohel, Sénégal) : contribution à la connaissance du mégalithisme sénégalais. *Archs suisses d'anthrop. gén. (Genève)*, 42, 2, 217-259.

Gallay, A. et Sauvain-Dugerdil, C., collab. 1981. *Le Sarnyéré Dogon : archéologie d'un isolat*, Mali. Paris : Ed. ADPF. (Recherche sur les grandes civilisations, Mém. ; 4).

Leroi-Gourhan, A., Bailloud, G., Brézillon, M. 1962. L'hypogée II des Mournouards (Mesnil-sur-Oger, Marne). *Gallia préhist.*, 5, 1, 23-133.

Gardin, J.-C. 1979. *Une archéologie théorique*. Paris : Hachette. (L'Esprit critique).

Héritier, F. 1975. Des cauris et des hommes : production d'esclaves et accumulation de cauris chez les Samo (Haute-Volta). In : Meillassoux (C.), ed. *L'esclavage en Afrique précoloniale*. Paris : Maspéro. (Bibliothèque d'anthropologie), 477- 507.

Holl, A.F.C., Bocoum H. 2006. Variabilité des pratiques funéraires dans le mégalithisme sénégalais : le cas de Sine Ngayène. In : Descamps, C., Camara, A. *Senegalia. Études sur le patrimoine ouest-africain*. Saint Maur-des-Fossés Sépia, 2006, p. 224-234.

Holl, A.F.C., Bocoum, H., Dueppen, S. (sans date). *Switching mortuary codes and ritual programs : the double-monolith-circle from Sine-Ngayène (Senegal)*. Document dactylographié.

Irstam 1944 rééd 1970. *The king of Ganda : studies in the institutions of sacral kingship in Africa*. Westport (Conn.) : Negro University Press.

Labat, J.-B. 1728. *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale : contenant une description exacte du Sénégal et des Païs situés entre le cap Blanc et la rivière de Serrelionne, jusqu'à pélus de 300 lieuë en avant dans les Terres*. Paris : Pierre-François Giffart, 5 vol.

Le Maire, J.J. 1728. *Les voyages de sieur Le Maire aux Isles Canaries, Cap-Verd, Sénégal et Gambie, sous M. Dancourt, directeur de la Compagnie Roiale d'Afrique*. Paris : Hachette (reproduction en 5 microfiches de l'édition de Paris, j. Collombet 1695).

Le Mire, 1955. Notes sur les enterrements sérères. In : JOIRE, J. *Découvertes archéologiques dans la région de Rao (Bas Sénégal)*. Dakar : IFAN, B. 17, 3-4, 330-331.

Masset, C., Mordant, D., Mordant (C.). 1967. Les sépultures collectives de Marolles-sur-Seine (Seine-et-Marne). *Gallia préhist.*, 10, 1, 75-167.

- McIntosh, S. K. ed. 1999. *Beyond chiefdoms : pathways to complexity in Africa*. Cambridge : Cambridge university press.
- Meillassoux, C. 1986. *Anthropologie de l'esclavage : le ventre de fer et d'argent*. Paris : PUF.
- Meillassoux, C. 1975a. *Femmes, greniers et capitaux*. Paris : Maspéro.
- Meillassoux, C. ed. 1975b. *L'esclavage en Afrique précoloniale*, Bibliothèque d'anthropologie. Paris : Maspéro.
- Meillassoux, C. 1977. *Terrains et théories*. Paris : Anthropos.
- Meillassoux, C. 1986. *Anthropologie de l'esclavage : le ventre de fer et d'argent*. Paris : PUF.
- M'Leod, J.D.M. 1821. *L'Afrique ou histoire, mœurs, usages et coutumes des Africains. Dahomey (Guinée)*. Paris : Nepveu.
- Olivier de Sardan, J.-P. 1982. Le cheval et l'arc. In : Bazin (J.), Terray (E.), ed. *Guerres de lignages et guerres d'états en Afrique*. Paris : Ed. des Archives contemporaines, 189-234.
- Piggott, S. 1962. *The West Kennet long barrow : excavations 1955-56*. London : Her Majesty's Stationery Office. (Ministry of works. Archaeol. rep. ; 4).
- Robert, A. 1997. *Essai de synthèse du mégalithisme ouest-safricain*. Neuchâtel : Université de Neuchâtel (Mémoire de licence non publié).
- Robert, A. 1998. Les sources écrites européennes du XVe au XIXe S. : un apport complémentaire pour la connaissance du passé africain. 7^{ème} colloque euroafricain (Milan, 9 mai 1998). Paris : Institut international d'anthropologie : C.I.R.S.S.
- Tamari, T. 1991. The development of caste systems in West Africa. *J. of Afr. hist.*, 32, 2, 221-250.
- Tamari, T. 1997. *Les castes de l'Afrique occidentale : artisans et musiciens endogames*. Paris, Nanterre : Soc. d'ethnologie. (Sociétés afr. ; 9).
- Tardis, C. (sans date). Anthropologie : roi divin. *Encyclopedia universalis*.
- Terray, E. 1975. La captivité dans le royaume abron du Gyaman. In : Meillassoux (C.), ed. *L'esclavage en Afrique précoloniale*. Paris : Maspéro. (Bibliothèque d'anthropologie), 389 – 453.
- Testart (A.). 2003. Propriété et non propriété de la terre. 1. L'illusion de la propriété collective archaïque. *Etudes rurales*, 165-166 et 209-242.
- Testart, A. 2004a. *Les morts d'accompagnement : la servitude volontaire 1*. Paris : Errance.
- Testart, A. 2004b. *L'origine de l'Etat : la servitude volontaire 2*. Paris : Errance.
- Testart (A.). 2005. *Eléments de classification des sociétés*. Paris : Errance.
- Testart, (A.) 2007. *Critique du don : essai sur la circulation non marchande*. Paris : Errance, Syllepse (Matériologiques).
- Thilmans, G., Descamps, C. 1974. Le site mégalithique de Tiékène-Boussoura (Sénégal) : fouilles de 1973-1974. *Bull. de l'Inst. fondamental d'Afr. noire*, série B, 36, 3, 447-496.
- Thilmans, G., Descamps, C. 1975. Le site mégalithique de Tiékène-Boussoura (Sénégal) : fouilles de 1974-1975. *Bull. de l'Inst. fondamental d'Afr. noire*, série B, 37, 2, 259-306.

Thilmans, G., Descamps, C., Khayat, B.. 1980. *Protohistoire du Sénégal : recherches archéologiques, 1 : les sites mégalithiques*. Dakar : Inst. fondamental d'Afr. noire. (Mém. De l'Inst. Fondamental d'Afrique noire ; 91).

Veyne, P. 1971, 1e éd (réed. 79, 96). *Comment on écrit l'histoire : essai d'épistémologie*. Paris : Seuil. (L'univers historique).